JOURNAL

HELVETIQUE

RECUEIL

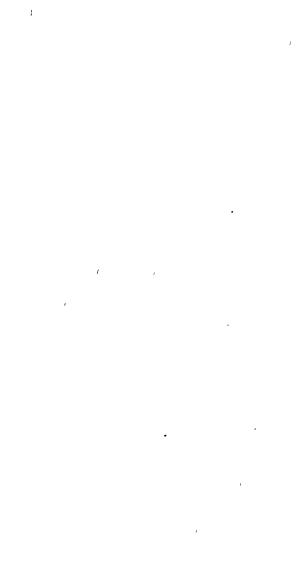
DE PIECES FUGITIVES DE LITERATURE CHOISIE;

DE POËSIE; DE TRAITS d'Histoire, ancienne & moderne; de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la République des Lettres; & de diverses autres Particularités interessantes & curieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers.

> DEDIE AU ROI. MAI 1744.



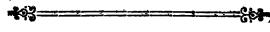
A NEUCHATEL.
De l'Imprimerie des Journalistes 1744.





JOURNAL HELVETIQUE, DEDIE AU ROL

MAI 1744



SUITE

Des Réflexions sur le LUXE.

D'Ans le Discours précédent, on a tal ché de doner une idée précise du Luxe. On a fair voir qu'en le regardant come quelque chose de rélatif; ainsi que le veulent ses Apologistes, il ne laisse pas d'être un mal très réel & d'avoir de facheuses suites. Le Luxe a principalement raport à la Fortune, à la Condition des Persones, & au Lieu que l'on habite. Il faut éviter le Luxe dès que l'on se considére tome un Citoïen qui doit s'intéresser au hien de la Patrie, ou come un Pére de Dd 2

Famille qui doit avoir à cœur l'avantage de ses Enfans. Nous dimes qu'à ces raisons prises de nos interêts temporels, il faloit aussi joindre celles que la Réligion nous fournit. Il s'agit presentement d'examiner le Luxe par raport au Chrétien. Tous ceux qui liront ce Discours se trouvent rensermez dans cette Classe. Elle embrasse tous les Ordres diférens. D'ailleurs, à regarder la chose elle même, c'est le côté le plus important de tous.

Des Persones d'une certaine naissance vous disent quelquesois, que pour vivre sui-vant sa qualité, il faut se distinguer par sa dépense & par son fasse. Cette Maxime peut-être vraie jusqu'à un certain point; mais ils en abuseut ordinairement. Que faut-il donc leur répondre? On doit leur représenter qu'ils sont aussi Chrétiens, & que pour soutenir à cet égard la dignité de leur Condition, ils doivent regarder les objets du Luxe come tort au dessous d'eux & come des amusemens d'Enfans On doit leur réprésenter qu'un semblable entêtement ne sauroit convenir à un Disciple de J. Christ.

Le Luxe ataque les trois principales Ver-tus de la Morale Chrêtienne, l'Humilité, la Tempérance, & la Charité. Qu'il son contraire à l'Humilité, la chose saute aux yeux

C'est la Vanité qui produit le Luxe. Pourquoi toutes ces dépenses fastueuses? D'où vient que l'on sort ainsi de son état? Pourquoi cherche-t'on à briller en Habits & en Meubles? C'est pour ésacer ses Egaux, en donant ainsi dans la vue du Public.

Rien n'est plus ridicule que ce que l'ufage a établi dans le Monde. Tandis que par un rasinement d'orgueil, les Homes asectent entr'eux une sausse Humilité, une-Humilité de complimens & de cérémonie; tandis qu'ils seignent de céder les uns aux autres par des désérences contresaites, ils se disputent à qui le portera plus haut, & qui sera le plus d'ossentation de ses Richesses.

Si le Luxe ne blessoit que cette modestie extérieure, le mal ne seroit pas si
grand. Mais après que l'Orgueil sui a doné naissance, le Luxe à son tour, le nourrit & le fortisse. Il blesse & ruine sur tout
l'Humilité qui doit être dans le cœur. Tâchez de pénétrer dans l'intérieur d'un Home à qui sa fortune permet une grande
dépense. Après avoir ébloui le Public par
l'éclat des parures & des ameublemens,
après avoir surpris les homages du vulgaire, il oublie presque qu'il est un Home plein d'impersections. Au milieu de
ces petitesses, il se croit quelque chose de
D d 3 grand 2

grand, & presque au dessus des soiblesses de l'Humanité. Ne jugeant de lui même que par cet éclat extérieur, il ne conçoit que de hautes idées de ce qu'il veut. Eny-vré de sa prétendue excellence & de co mérite possiche, il tire vanité de tout, des

choses même les plus frivoles.

Voiez encore cette Femme si proprement mise, & qui a depuis quelques jours un habit superbe. Prenez garde jusqu'à quel point elle est contente d'elle même. Que d'aplaudissemens secrets, que de douces complaisances qui transpirent jusques sur son visage! Elle croit exciter l'admiration; Elle s'imagine que par tout on la regarde avec respect. Après avoir conçû une grande idée d'elle même, elle prétend aussi inspirer aux autres une opinion avantageuse de son mérite.

Outre l'Humilité, le Vice dont il s'agit ataque encore la Tempérance Chrêtienne. Il y a un Luxe vain, c'est le plus ordinaire, mais il y a aussi un Luxe sensuel; c'est proprement celui de la Table. Des Auteurs ont même regardé cette idée de sensualité come devant être atachée à ce terme. , Le Luxe amolit, disent-ils, & , le Faste épuise. Par Luxe nous enten, dons ici cet Art délicat de rafiner sur les , plaisirs, d'en multiplier le nombre, d'en varier

varier les espèces, d'y répandre l'élégan-, ce, d'y intéresser en quelque sorte autant pl'Esprit que les Sens, d'en réveiller le , goût, de les rendre en un mot plus sé-

duisans.* si la Volupté n'est pas l'idée primitive du Luxe, on ne peut pas nier au moins qu'elle n'y entre & qu'elle n'en soit une branche. On ne peut que qualifier ainsi cette multitude de Repas, que l'on done parmi nous, soit à la Ville, soit à la Campagne, à la moindre ocasion. La prosufion & la délicatesse y éclatent. On y donne avec abendance tout ce que la Saison produit de plus sin. Les Vins étrangers y sont prodiguez. Ce qui croit dans le Pais n'est plus estimé, on ne trouve bon que ce qui vient de loin, c'est à dire ce qu'on achète chérement. Les services se succèachète chérement Les services se succèdent en grand nombre. On n'y oublie pas l'étalage pompeux, soit de Vaisselle d'argent, soit de précieuses Porcelaines, e'est à dire que l'on cherche dans la magnificence de sa Table à flater également sa vanité & sa sensualité. Voici coment un habile Moraliste a décrit le Luxe de la Ta-

"On réduit en art, & en méthode, ditil, l'art de flater le goût, & de manger D.d 4 "au

Mem, de Trévoux, Novembre 1740. p. 2138.

au de là du nécessaire. Combien de gens ocupez à dépeupler les Rivières & les Forêts pour nous fournir des mets exquis? On va juiques dans d'autres Provinces chercher ce qu'il y a de plus délicat. Ce qui croit dans le Païs où l'on est établi, est peu estimé. On fait beau , coup plus de cas de ce qui vient de , loin, parce que cela sent plus le faste , & la somtuosité. On se pique aussi d'avoir des Fruits précoces; sans cela un Repas feroit trop bourgeois. On dévan-ce & on renverse même les Saisons pour avoir des fruits & des légumes que l'on , ne voit point encore ailleurs, & que , l'on ne trouve bons que parce qu'ils sont excessivement chers. On s'en dégoute lors qu'ils font dans leur bonté, parce , qu'alors tout le monde en mange.... ,, Ce n'est pas assez, ajoute-t-il, à cet Ho-, me vain & fensuel de se nourir selon sa condition & son bien. Au lieu de se ré-», duire à une honête dépense pour sa Ta-, ble, il ne veut que des mets rares. Il , faut que les Saisons se dérèglent pour , lui, que les Fruits précipitent leur ma-, turité, que les Forêts & les Rivières , païent le tribut à son Luxe & à sa gour-, mandife.

Ecoutons encore un autre Auteur fur

cette matiére. ", On ne doit pas blâmer les "Repas, lors qu'ils ne sont pas compo-"fez de choses trop recherchées, & qu'ils "n'ont pas la Vanité pour principe. Le "plaisir de la Table est quelquesois un di-"vertissement nécessaire dans le cours de " la vie, non seulement pour reprendre " ses forces, mais encore pour entretenif " le comerce parmi les Hontes. La Table " est un des plus doux liens de la Socie-" té; mais pour cela, il y saut de la simpli-" cité & de la modération. On doit bien se , garder de forcer par une trop grande , varieté de mets, les Conviez à violer , toutes les loix de la sobrieté. On se fait " aujourd'hui un art d'irriter l'apétit & la " gourmandife, & il y a plus de Métiers " pour la bouche que pour tout le reste. " Quel nom doit-on doner à ces Tables " si bien services, à ces services multipliez, », & ordonés avec tant d'art & de metho-, & ordones avec tant d'art & de metho, de, si ce ne sont tout autant de pièges
, tendus à la Tempérance? Cette somtuo, sité, cette délicatesse, ces profusions,
, ces excès peuvent ils se justifier dans
, une Religion qui recomande la sobrieté
, & qui est ennemie de la somtuosité & du
, Luxe? Nous ne pouvons pas dire, Les
, Païens recherchent ces choses. * On peut dire
, à la honte des Chrêtiens, que c'est chez " cux 4 Matth. VI. 12.

416 TOURNAL HELVETIOUE

, eux que l'art qui perfectione toutes cho-,, ses, s'est apliqué avec le plus de soin, à

, trouver les moïens de contenter les plai-

, sirs du goût.

Ceux même qui se piquent d'avoir épuré la Religion ne sont pas à couvert de ce reproche. Il y a quelques années que l'on publia en Hollande un Recueil de Vers où l'on trouve une Epitre adressée à des Républicains qui se trouvent dans le cas. Je vai en transcrire quelques Strophes. Si la versification n'est pas des meilleures, la Morale au moins en est fort bone. Voici coment le Poëte débute:

> J'aime cette auguste Sion , Où Calvin, rempli d'un saint zèle, Jadıs à la Religion Donoit une clarté nouvelle....

Il les félicite ensuite de la Paix dont ils iouissent.

> Eloignez des fureurs de Mars, Sous de favorables auspices, Vous ne craignez ni les hazards, Ni du sort les cruels caprices, Tranquiles Enfans de la Paix. Faites vous encore des souhaits?

Mais il leur fait sentir ensuite qu'ils abusent de leur prospérité;

> Vous peroissez abatardis Par la paix & par l'abondance, Vos Aieux groffiers, impolis, Staient nauvres ; en tecompenie

Plus riches & plus polis qu'eux a Vous êtes bien plus vicieux.

Cette Epitre finit par des traits fort viss contre le Luxe qui règne dans leurs Repas, On y remarque une magnificence qui conviendroit mieux à des Princes qu'à de petits Particuliers.

Chez ces grands & puissans Bourgeois
Où règne la délicatesse,
L'on régale come des Rois.
Que de Luxe! Que de Molesse!
L'Argent ne coute rien du tout,
S'il s'agit de flater le gout.

Que je vous trouverois heureux a Si profitant de l'Ordonnance, Qui borne un Luxe impétueux a Et met un frein à la dépense a Votre humilité d'autresois Revenoit apuier vos Loix!

Ce Luxe de la Table nous rend sensuels & trop sortement atachez à la vie. Quand on a poussé si loin le rafinement sur la Volupté, on ne conoit plus la fermeté ni la constance. L'idée du moindre danger éstraïe. On voit assez que cette vie mole ne prépare pas les Citoïens à s'exposer pour les besoins de l'Etat. L'Ennemi paroit il à la porte? Le Luxe & la molesse ne suggérent que de lâches conseils; mais ce dont il s'agit dans cet endroit, c'est que s'il s'èlève

léve quelque Orage contre l'Eglise, l'amour de l'aise & des comoditez de la vie nous porte à trahir les interêts de la Vérité.

Indépendamment de l'Evangile, un Home fage devroit se faire à lui même des Règles de tempérance. Ces Repas somtueux, ou qui flatent trop le goût, nuisent à la santé, quand ils reviennent souvent, ils appesantissent l'Esprit, ils amolissent le Cœur, mais sur tout ils dérangent nos asaires. Il est dissicle de pouvoir soutenir long tems la

depense à laquelle ils engagent.

Le Luxe est encore contraire à la Charité, cette Vertu si essencielle au Chrêtien, & qui fait proprement son caractère. Cet entêtement pour le taste excite l'envie, la médifance, & devient ainsi une fource de divisions. Nous ne pouvons soufrir que les autres brillent seuls, qu'ils nous éfacent par leur dépense, & qu'ils atirent toute l'atention du Public. Dans ces cas-là l'Envie suggére les traits les plus malins de la Médisance, & même de la Calomnie. C'est la la source funeste des inimitiez & des querelles. Cette mauvaise émulation se remarque sur tout entre les Femmes. On est quelquefois surpris de la discorde qui règne entre quelques unes d'entr'elles qui sembloient devoir être fort unies. On ne comprend pas d'abord ce qui peut les avoir

ainsi brouillé. Mais après un peu d'atention, con trouve que la Pomme de discorde est un vain ajustement de l'une d'elles. C'est ce mince sujet qui a causé toute la mésintelligence.

En général des que quelcun veut briller par dessus les autres, il se forme contre lui une espèce de conjuration de toutes les langues pour le déchirer. L'Envie anime tous les Esprits pour le rabaisser. On ne peut sous les regards. Le Luxe est donc une suneste semence de jalousses & de querelles.

On dira peut-être qu'on a mal posé l'état de la Question. Il s'agissoit de prouver que le Luxe est contraire à la Charité. Là dessus on fait voir qu'il porte à la Médisance. On s'atendoit a voir prouver que ceux qui donnent dans le Luxe, sont entâchez de cet autre désaut. Mais ce n'est point cela; au contraire ce sont eux qui sont exposez aux traits malins de la langue. Cependant il sustit qu'ils y donent lieu, pour rendre le Luxe condanable par cet endroit là; Il sustit qu'ils réveillent la malignité du Public pour que l'on soit en droit d'en conclure que le Luxe done ateinte à la Charité. D'ailleurs ceux que l'on ataque ainsi ne manquent pas de réponde par des traits aussi viss & qui souveat renché-

chérissent sur ceux que l'on a lancez contr'eux. Ce n'est donc pas une considération déplacée, que d'avoir sait remarquer ici que le Luxe ocasione bien des Médisances.

On doit apuïer sur cette Réssexion, indépendamment du raport qu'elle a avec le Précepte sondamental de la Morale Chrêtiène. On ne sauroit trop représenter aux Homes, que par le soin qu'ils doivent prendre de leur réputation, ils doivent toûjours se tenir dans les Règles de la Modestie. Nous voulons nous distinguer par nôtre dépense, & nous atirer par là de la considération; mais qu'arrive-t il se Les autres qui ne le peuvent pas porter si haut que nous, nous décrient, nous rabaissent par tous les endroits possibles, dans la pensée. tous les endroits possibles, dans la pensée qu'après cela nous nous trouverons à peu près au même niveau. C'est une erreur de s'imaginer que les désauts réels se peuvent cacher sous un extérieur riche & éclatant. C'est précisément le moien de les faire sauter aux yeux. Ce faste ne sert le plus souvent qu'à réveiller la critique. On s'épuise en foles dépenses pour se faire estimer, & l'on se décrie. On peut dire de bien des gens qu'ils sont de grands fraix, & qu'il leur en coute beaucoup pour se faire moquer d'eux.

Le Monde envieux & malin n'est que trop habile à tourner en ridicule ceux qui veulent ainsi ésacer les autres. On remonte à leur origine, dont on sait remarquer la bassesse les ramilles : On fait apercevoir toutes les tâches de leur familles : On remonte encore à la source de leur fortune, où l'on sait remarquer bien de la malversation. On pronostique leur ruine prochaine. Peut-être n'autroit-on point pensé à tous ces mauvais côtez, s'ils n'avoient pas réveillé la malignité du Public, en asectant trop de briller.

Mais voici où le Luxe est contraire à la Charité d'une manière très directe, c'est qu'il nous empêche de faire les Aumones que nous devrions saire. Il est discile de sournir à tout, & dans l'impuissance où nous nous trouvons de pourvoir aux besoins des Misérables & à nos excès, nous presérons les depenses qui flatent nôtre Luxe. On veut-être magnisque; on veut paroitre en meubles & en habits; mais ne pouvant pas sournir en même tems à ces dépenses, & aux nécessitez des Pauvres, on sacrisse leurs intérets à la vanité. Si le Bien étoit dispensée avec une sage cachomie, si les superséuités étoient retranchées, ou seulement modérées, il y auroit de quoi assister les Malheureux, mais le Luxe épuise les sonds que la Providence leur avoit en quelque

sorte, assignez. Nous avons vû qu'il amolit le Cœur par les plaisirs, mais on peut dire qu'en même tems, il l'endurcit envers les Pauvres. Il nous rend insensibles à leurs maux. On les traite alors de fainéans, de malheureux qui ne méritent pas nôtre atention. Il est donc la source d'une espèce de cruauté à l'égard des Miserables qu'on laisse foufrir, ou que l'on ne foulage que d'une manière fort impartaite. Cependant tout le monde sait que l'Aumone est le plus indis-pensable de tous nos devoirs. La Charité Chrêtitiene peut-elle permettre de laisser le Prochain dans la soufrance, pour contenter une passion aussi vaine que nôtre entêtement pour le faste? Non seulement le Luxe est contraire à la Charité, il l'est encore à la Justice. Dès qu'un Home veut absolu-ment briller par sa dépense, toutes les voïes pour aquérir, lui paroissent bones. On a recours à toutes sortes de moiens pour groffir ses revenus. On ne peut pas toujours fournir à ces grands fraix, par des voies légitimes. On a donc recours à toutes fortes d'expédiens. Le plus ordmaire est de faire servir l'Argent & les Fonds d'autrui à ses propres prosusions. Après que l'on a dissipé son Bien, on consume celui des autres. On prendra, si l'on ne peut pas faire autrement, jusques sur la Veuve

& sur l'Orphelin, pour satisfaire à son faste. Tout le monde sent assez, & l'expérience ne le prouve que trop, que l'on se porte à tout pour satisfaire à ses toles dépenses.

Je ne saurois mieux faire que de raporter ici ce qu'a dit sur cette matière un Auteur des plus judicieux, & en même tems des plus célèbres. "La coutume qui règne , dans les Etats les plus florissans, dit-il, , & qui est ordinairement une suite de , l'abondance & des richesses, de faire », beaucoup de dépense, & qui se répand », des plus riches jusqu'aux moins acomo-" dez, est la source de mille maux & de , mille crimes, dont on préviendroit une , bone partie, si l'on faisoit ce qui se , peut, pour en faire tarir la source. Ceux , qui sont acoutumez à une grande dén pense le plaisent si fort à cette manière », de vivre, qu'ils regardent enfin cette dé-», peule come absolument nécessaire, & " qu'ils ne peuvent s'en passer, sans un " chagrin extraordinaire Outre que c'est , un mal ataché à toutes les longues cou-», tumes; les exemples que l'on voit de , tous côtez de gens de fa condition qui , font une certaine dépense, irritent si fort ,, le Luxe auquel l'on est sujet, qu'on ne " peut, sans une extrème douleur, se senn tir hors d'état d'en faire autant. Il n'y

🕠 a guère de chagrin égal à celui que ressent un Homme glorieux, ou une , Femme vaine, lors qu'ils ne sauroient ,, égaler la dépense de leurs semblables. ,, Leur Train, leurs Domestiques, leurs , Maisons, leurs Meubles, leur Table, sont , tout autant d'objets qui déchirent le cœur " de ceux qui n'en peuvent pas faire au-,, tant. S'ils ne peuvent paroitre come,, leurs Egaux, il leur semble que tout le , monde les regarde du haut en bas & méprise leur pauvreté. Ces pensées & ces agitations s'augmentent lors qu'ils , voient ceux qui font belle dépense avec , un air content, & des manières hautaines, faire ostentation de leurs Richesses , & lors qu'ils remarquent que l'on a des , égards & des empressemens pour les , Riches que l'on n'a point pour ceux , dont la fortune est moindre, quoi qu'ils , soient d'aussi bone condition qu'eux. Il , n'est pas possible qu'un cœur qui n'est , pas entiérement guèri des vanitez du , Siécle, ou une imagination foible, ré-, siècle à l'impression que ces objets sont , sur les sens. Il arrive de là que ceux 97 qui sont acoutumez à la dépense sont 98 prêts à tout faire, plûtôt que de man-99 quer de quoi soutenir leur faste. Pour 99 cela on soule aux piez tout ce qu'il y a 99 de plus sacré au monde, & l'on n'a ,, egard s egard à quoi que ce foit. On change de Réligion; on parle contre la Conscien-, ce; on viole toutes les règles de la justi-, ce. Il n'y a ni fourberie, ni mechanceté que l'on ne fasse. Un Home d'Etat vend, pour ainsi dire, Dieu & sa Patrie...

Rien de plus judicieux que ces Réflexions. Il n'est que trop vrai que la passion d'aquérir du bien pour soutenir son Luxe corromt les plus honêtes gens. Il n'est plus question que d'être riche. On emprunte, on soutient des Procès injustes; on a retours à mille artifices indignes pour fournit

à fon faste.

Le Luxe est encore contraire aux bones mœurs par bien d'autres endroits. C'est un écueil contre lequel la Vertu du Séxe à très Touvent fait naufrage. Une Femme veut absolument briller par la magnificence de ses habits. A peine les Terres & le Négoce du Mari peuvent fournir à ce goût pour le faste & la somtuosité. Elle n'a de goût que pour les parures d'un goût excessif. Une seule Coëfure a quelquefois absorbé le plus clair revenu d'une année. Le soin que l'on prend de relever sa beauté par des ornemens si recherchez, sont des pieges que l'on tend, & où l'on se prend quelquesois foi même. Quand une Femme s'est épui-Ee 2

Parshafiana, Tom. II. p. 272.

sée par ces foles dépenses, & qu'elle veut continuer à faire la même figure, sa Vertu n'est-elle point en danger ? Un Séducteur qui faura lui fournir à propos ces brillantes bagatelles, n'aura-t-il point trouvé son foible? Si nous descendons jusqu'au bas Peuple, nous trouverons que la Vanité y perd plusieurs Femmes & plusieurs Filles. Quand elles n'ont d'autre moïen de paroître en habits, qu'aux dépens de leur inno-cence, elles oublient bientôt toutes les règles de la pudeur. En général, la mo-destie est la meilleure défense de la Vertu du Sèxe. Une propreté simple & modeste est ce qui lui convient le mieux à tous Elles doivent se défier du Luxe come d'un ennemi qui trouvera bien-tôt le moïen de renverser les remparts qui faisoient leur sureté.

Nous avons déja fait voir en parlant du bien de l'Etat, que le Luxe empêche bien des gens de s'engager dans le Mariage. Ne voulant pas uier de ce remède contre l'incontinence, qui peut douter qué plusseurs d'entr'eux ne vivent dans le désordre & dans le libertinage? C'est là ce qui sait que l'impureté & l'adultère se multiplient tous les jours.

Cependant ces airs de Vanité & de Luxe, qui prennent un si grand empire dans le MonMAI 1744Monde, passent pour peu de chose dans PEsprit de la plûpart des Homes. On trouve bien de la sévérité & du chagrin dans ceux qui voudroient les désendre. Pourquoi faire tant de bruit d'une bagatelle, dit on? Un peu de distinction dans les ajustemens, un peu plus de propreté que le Vulgaire, est ce là une chose où l'Evangile prenne intérêt? N'est-ce pas abaisser une Morale si sublime que de la faire descendre jusqu'à des objets de cette na-

Si le Luxe pervertit les Mœurs, s'il a des suites si dangereuses, est on sondé à mous saire une semblable objection? A ceux qui regardent ce défaut come une chose de peu de conséquence, & à quoi les Mi-nistres de l'Evangile ne devroient pas s'a-rêter, on peut leur répondre que les Apô-tres n'en ont pas juge ainsi. Ils n'ont pas crû avilir leur Ministère en entrant dans ces détails. St. Paul ne manquoit pas de ma-nière pour entretenir son Disciple Timothée: Cependant il n'a pas laisse de traiter ce qui regarde les Ornemens du Corps pour en condaner la superfluté. St. Pierre avoit aussi des avis trés importans à doner aux Fidè-les à qui il écrit, il n'a pas laissé non plus de prescrire des Loix en particulier sur la modestie des habits. Que l'on lise enco-ne les vives censures des Prophetes de E e 3.

PAncien Testament, sur cette matière. On n'a qu'à consulter le III. Chap. d'Esaïe. Il y spécisse dans le plus grand détail tous les instruments du Luxe des Filles de Jérusalem. J'oteroi leurs Ornement, dit Dieu lui même, Agrases, Boucles, Chainettes, Aneaux, Bijoux prècieux, &c. Le Seigneur a un ton si menaçant là dessus, qu'il va jusqu'à dire qu'il en prendra une Vengeance éclatante, qui les jettera dans la désortation & dans les larmes. Pourquoi une si grande sévérité contre le Luxe? C'est visiblement à cause de la suneste insluence qu'il a sur les Mogurs.





REFLEXIONS

Tirées de diférens Auteurs, sur la GUERRE.

A Guerre est aujourd'hui alumée d'une manière si vive, presque par toute l'Europe, tant de gens se trouvent engagez à porter les Armes, qu'il semble naturel de réslèchir un peu sur ce dangereux Métier. J'avoüe que pour ceux qui sont nez Sujets d'un Prince, & qui sont obligez d'obéir à ses Ordres, cet Examen n'est pas sort nécessaire. Au contraire s'ils ont été enrolez, il vaut mieux pour eux qu'ils s'étour-dissent sur leur genre de vie, & qu'ils n'en étudient pas trop les mauvais côtez. Mais pour ceux qui sont nez libres & qui s'engagent par choix, c'est toute autre chose. C'est donc eux proprement que ce Discours regarde.

Ceux qui ont écrit contre la Guerre, & qui en ont fait sentir les suites sunesses, ont comencé par cette Remarque générale, Que ce n'étoit point là nôtre destination. On n'a qu'a jetter les yeux sur la disposition naturelle de l'Home, & l'on apercevra bientôt que la Nature ne nous a pas mis au E. e. 4

monde pour nous faire la Guerre, mais plutôt pour vivre en paix les uns avec les actres. L'Auteur de nôtre Etre ne nous a pas faits pour chercher a nous détruire réciproquement, mais pour nous aider & nousfécourir dans le besoin. D'où vient ce penchant que la Nature nous done non seulement à pourvoir a nôtre conservation, mais encore à soulager ceux avec qui nous vivons, à prendre part à leurs maux, à soufrir quand nous les voions sousrir? Des penchans si marquez nous disent d'une manière bien intelligible, que les Homes sont destinez à vivre en Societé les uns avec les autres, dans l'union & dans la paix, & à se doner des secours réciproques.

Il est vrai qu'Hobbes a osé avancer le contraire. Il prétendoit que les Homes naissent dans un état de Guerre, que leur prémier penchant est de se suplanter. Mais en les saisant naître ainsi les Ennemis déclarez les uns des autres, ce n'est pas l'espèce Humaine dont il nous a décrit la Nature, c'est plûtôt celle des Bêtes séroces. Les sages Païens ont mieux conu nos inclinations naturelles. Aristote, Ciceron, Sénèque, & sur tout l'Empereur Marc Antonin ont doné à l'Home de tout autres sentimens. Ils ont dit que naturellement il est porté à saire du bien, que son inclination primitive est l'Hu-

manité, & ce qui peut contribuer au bien de la Societé. Pour le prouver, ils nous ont fait remarquer la conformation du Corps Humain. Les autres Animaux naissent la plûpart avec des défenses; mais la Nature a resusé des Armes à l'Home. Il n'a rien pour se garantir contre les ataques des autres; ce qui insinue assez que sa destination naturelle n'est pas la Guerre, mais la Paix.

Ce n'est donc pas la Nature, mais les Passions dérèglées qui arment les Homes les uns contre les autres Ces mêmes Philosophes Paiens out marqué, d'une manière fort vive, leur surprise de ce que pouvant nous rendre réciproquément la vie douce & agreable, en suivant notre destination naturelle, nous ne laissons pas d'être quelquefois en Guerre ouverte, & nous cherchons
a nous égorger les uns les autres., Nous
nous plaignons, dit Sénéque, pauvres
Mortels que nous sommes, de la briéveté de cette vie, & des maux dont
elle est encore traversée. Nous trouvous , nôtre durée trop courte, & nous exagé-, rons en même tems ce nombre infinis on de maladies & de douleurs qui empoi-on fonent nôtre vie, & qui enfin l'étei-on gnent. Mais pourquoi nous en prendre on ainsi à l'ordre de la Nature, puisqu'outre

, les maux qui sont atachez à la conflitu-, tion naturelle de l'Home, nous nous en atirons d'infiniment plus fâcheux? Nous , fied - il bien de nous plaindre de la brié-,, veté de nos jours, tandis qu'acharnez-, les uns contre les autres, nous faisons.

, tous nos éforts pour précipiter nôtre mort, ., & celle de nos semblables, come si nous

. étions las de vivre?

L'Art de la Guerre devroit donc être abhorré come un Art destructif de la Societé. La vie est trop chère & trop précieuse pour se la ravir mutuellement par une mort violente & anticipée. Ecoutons. là dessus le sage Fénéson dans son Téléma-que. Il débute par la Réslexion de Sénèque. , Quelle fureur pouffe les malheureux Mor-, tels? dit-il. Ils ont si peu de jours à vivre sur la Terre. Pourquoi précipiter , une mort déja si prochaine? Les Homes , font tous Fréres, & ils s'entredéchirent, , Les Bêtes ne se traitent pas ainsi les ,, unes les autres. Mais encore, Pourquoi , ces Guerres? N'y a-t-il pas assez de ter-, res dans l'Univers pour en doner à tous les Homes plus qu'ils n'en peavent cul-,, tiver? Combien y a-t-il de terres dé-, fertes? Le genre humain ne fauroit les 2, remplir.

Dans un Mandement qu'il dona come

Archevêque de Cambrai, il dit sur le mème ton; , La Guerre quoi qu'aussi anciest, ne que le Genre Humain, devroit nous , étoner come si elle étoit nouvelle dans , le Monde. Est-il possible que les Homes s'arment les uns contre les autres , eux qui sont acablez de leur misère & , de leur mortalité? Ils n'ont que quelques , jours à vivre, & ils ne peuvent se répondre à les laisser couler en paix.

Ce fage Prélat indique ensuite d'où vient le mal. Il s'en prend à l'ambition des Princes, de tous ces malheurs. "Quoi donc! "ajoute-t-il, une vaine idée de gloire, un mitre de Conquérant qu'un Prince veut aquérir, alumera t-il de si cruelles Guerres! Il faut pour cela que tout perisse, que tout nage dans le Sang, que tout soit détruit... Il faut qu'un seul Home se joüe de la Nature humaine; que pour statisfaire sa passion, il entraine tout dans une désolation générale.

Il n'y a que trop de Princes qui aïant une fausse idée de la Gloire ne se plaisent qu'à voir la Guerre alumée. Rien de plus comun chez eux que de déclarer la Guerre par ambition, & pour gagner de vains Lauriers. Mais que peut on concevoir de plus criminel que de répandre le Sang des Peuples pour satisfaire ainsi sa vanité?

Voi-

434 Journal Hervetique

Voici une Réflexion du même Auteur-Voici une Réflexion du même Auteurque j'ai déja cité, & qui me paroit trop belle pour la suprimer. Mr. de Fénelon blame dans un de ses Ouvrages, les Lacédémoniens, de ce qu'ils n'avoient point d'autre Métier que calui de la Guerre. Il dit la dessus que de même qu'un Chef de Famille ne doit jamais s'entêter de la grandeur de sa Maison, jusqu'à vouloir troubler la paix & la tranquilité publique de tout le Peuple, dont lui & sa Famille ne sont qu'un Membre; c'est aussi une conduite insensée, brutale & pernicieuse, que le Chef d'une Nabrutale & pernicieuse, que le Chef d'une Nation mette sa gloire à augmenter la puissan-ce de son Peuple, en troublant le repos & la liberté des Peuples voisins. Un Peuple, n'est pas moins un Membre du Genre-hu-main, qui est la Societé générale, qu'une Famille est un Membre d'une Nation particulière. Chacun doit fans comparaison plus au Genre-humain, qui est la grande Patrie, qu'à la Patrie particulière où il est né. Ainsi pensoit ce grand Home, véri-tablement Home: Ainsi parsoit ce digne Citoïen du Monde.

Erasme a fait une Dissertation sur la Guerre, qui mérite d'être lüe. On la trouve dans son Livre des Adages, sur le Proverbe Latin, Dulce Bellum inexpertis, c'est à dire, La Guerre ne peut paroitre agréable qu'à ceux

ceux qui ne la conoissent pas par expérience. Il y fait voir que la méchanceté de quelques Particuliers, & la sotife des Peuples produisent presque toutes les Guerres. Il prétend que ceux qui à cause de leur Prosession, devroient le plus les déconseiller, en sont ordinairement les instigateurs. Il fait voir que les Loix, les Status, les Privilèges, tout celà demeure sursis pendant le fracas des Armes. Les Princes trouvent alors cent moiens de parvenir à la Puissance arbitraire, & delà vient que quelques uns ne sauroient sous results de paix.

Je sai bien que des Auteurs qui ont écrit dans une vue oposée, ont dir que dans ce long Comentaire d'Erasme sur le Proverbe qui condanne la Guerre, & où il a déploié toute son Eloquence, il y a plus de déclamation que de justesse. Cependant le célèbre Baile, bon Juge sur ess matiéres, a prononcé en faveur de cete Dissertation, & l'a trouvée fort belle *

Plusieurs Auteurs ont décrit fort vivement les horreurs de la Guerre & ses sunestes suites. Ils ont comencé par le qui suit immédiatement une Déclaration de Juerre. Ils ont réprésenté la désolation de la Campagne, la Récolte ravagée, & desmiliers d'Innocens ruinez & quelques sarisiez. Il pourra arriver que de cruelles é-

présailles feront subir au plus honête Hos me le même sort que quelque Malheu-reux de l'autre parti se sera atiré par son insolence ou par sa témérité. Qu'on se siège opiniatre, une Ville prise d'assaut; Qu'on jette les yeux sur un Païs que le seu de la Guerre a rempli de monumens de la barbarie de l'Ennemi, & de l'insolence du Vainqueur. Quand on voit les Villes & les Campagnes en feu, les Terres incultes, les grands Chemins déserts & investis de Voleurs, le Comerce interdit, les Sciences & les Arts négligez, la Justice abandonée, les larmes des Veuves, les cris des Orphelins, une multitude de Familles réduites à la derniére indigence, on reconoit à ces funestes ésets. la Guerre, ce Monstre ennemi du Genréhumain. Il y a mille violences, mille désordres que les Généraux les plus vigilans & les plus moderez ne sauroient empêcher, & qui lout cone des suites nécessaires de la Guerre. Voici encore une Description qui est de main de Maître.

" On tire un Mari d'entre les bras de " for Epouse, on enlève un Pére à une " Fimille naissante qu'il soutenoit par son " tavail, ou de jeunes Fils à un Vieillard " dui ne peut plus gagner sa Vie. On tend " les pièges à la multitude du plus bas

s, ordre, digne de compassion par sa grof-», siéreté; & au milieu de la joie que leur , inspire le Vin, on les engage à un Més, tier qui par ses dangers & par sa peine, n'a au dessous de lui que celui de For-» çat. On ne sait ce que c'est que d'avoir » compassion de ces Malheureux, on ou-" blie qu'ils sont Homes. Je ne parle pas " d'un jour de Bataille. Tout ce qui s'y s passe est trop vif, pour laisser quelque » place à des mouvemens de pitié... Mais » je me rens atentif aux suites d'un Com-" bat. Je me transporte dans un Hopital " d'Armée, où je vois des miliers de mi-3. lérables percez, criblez, épuisez de Sang. , mutilez, Cadavres vivans, en proie à , des Chirurgiens, quelquefois maihabiles h, & toûjours cruels, qui font leur aprenh, tislage sur ces Victimes, qui coupent imh pitoiablement des bras & des jambes
h pour avoir plûtôt fait. Tel est le sort
h des Malheureux, qui viennent d'acheter
h par leur Sang une Victoire dont un Prince recueille tout le fruit.

Si d'une Bataille sur Terre, nous passons à la manière dont on fait la Guerre sur Mer, des objets encore plus terribles se présenteront à nôtre imagination. Les périls & les Combats sur cet Element sont encore toute autre chose. Rien n'égale l'hor-

reur que présente un Combat naval. Un Auteur qui a fait depuis peu l'Histoire de la Marine, dit qu'on devroit l'apeller l'Histoire de l'Intrépidité des Homes, un Moralisse diroit, l'Histoire de leur sureur. Horace, dit nôtre nouvel Auteur, s'écrioit au sujet du prémier Navigateur,

illi robur & as triplex Circa pectus erat, qui fragilem truci Commisti pelago ratem Primus.

Celui là avoit sans doute, un Cœur de roche ou de bronze, qui risqua le prémier d'essuirer sur un Vaisseau fragile la violence d'une Mer courroucée. Mais en quels termes ce Poëte auroit-il exprimé son étonement, s'il eut conu nos Marins modernes? On les voit afronter les fureurs du plus redoutable Elément, qui dans un Combat naval déploïe se ésets les plus ésroiables. Il ne s'agit donc pas simplement du danger de périr dans la Mer. Ici le seu est encore plus à craindre que l'eau. Ajoûtons que c'est sur tout après un de ces Combats, que la Chirurgie exerce toute sa rigueur, pour ne pas dire toute sa cruauté.

Après ces diférens Portraits de la Guerre on ne fauroit s'empêcher de la regarder come un mal qui deshonore le Genrehus. humain & qui en est l'oprobre. Au lieu de la grande exactitude des Historiens à nous décrire tant de Combats & de Batailles, il semble que pour l'honeur de l'Espèce humaine, il auroit mieux valu ensevelir toutes ces Guerres dans un éternel oubli. Il semble qu'il valoit mieux cacher à la Postérité que des Homes ont été capables d'exercer sur d'autres Homes de semblables cruautés.

Mais si la Nature seule, si l'Humanité doit nous doner de l'horreur pour la Guerre, le Christianisme doit encore nous en éloigner d'avantage. J. C. ne recomande rien tant que la Paix. Cependant les Chrétiens font la Guerre, non seulement contre les Infidèles, mais même les uns contre les autres, & cela avec une violence, un acharnement horrible. Loin d'en avoir de la confusion, ils s'en sont même un honeur & une gloire. Prenez un Chinois qui n'ait rien du tout oui dire de ce qui se passe parmi les Chrétiens. Qu'on lui montre dans l'Evangile coment J. C nous detend, je ne dirai pas les Actions de violence, les Meurtres, les Brigandages, mais un simple mouvement de Colere, coment il recomande à ses Disciples la Paix, l'Union, & un Amour réciproque. Après cela qu'on mène ce Chinois au milieu d'une Armée de Chrêtiens. Qu'on lui falle voir tant de Miliers d'homes unique-Ff ment

ment apliquez à se batre, à se piller, à s'égorger les uns les autres; non par quel-que mouvement imprévû de fureur, mais de Sang de froid, agissans d'une manière règlée, & pesans bien toutes leurs démarches. Que ce Chinois, que nous avons promené dans nos Armées, se trouve Spectateur d'un Combat, qu'il voie d'une hauteur les deux Armées en ordre de Bataille; qu'il voïe avec quelle impétuosité une Aile charge l'autre; qu'il voïe ces Chrétiens se massacrant les uns les autres fort méthodiquement, & suivant toutes les règles de l'Art militaire: Quelle sera sa surprise à l'aspect de tant de Sang répandu? Est-ce donc, dira t-il, ce qu'on apelle des Chrétiens? Rien de plus naturel & de plus juste que sa sur-prise, & telle devroit être encore aujourd'hui la nôtre. Faut il que les Disciples de J. C. que l'Amour fraternel devroit unir de la manière la plus étroite, qui devroient le procurer les uns aux autres les comoditez & les douceurs de la vie, s'égorgent d'une manière si inhumaine? A la honte du Nom Chrêtien, ce sont eux qui ont le plus persectioné cet Art meurtrier, & qui ont renchéri, sur la méthode de saire périr plus surement d'autres Homes. Ils ne laissent pas, en exerçant ce Métier sanguinaire, de se dire les Ensans du Dieu de Paix & de Charité.

Ce sont là, diraton, de belles Déclamations, qui sont sort bien dans une Pièce Oratoire, dont le but seroit de décrier le Métier des Armes, & de faire l'Eloge de la Paix. Cependant on ne sauroit nier que la Guerre ne soit quelquesois nécessaire, indispensable, & par conséquent permise & légitime. Faute d'avoir résléchi atentivement sur la Nature de la Societé, & sur les moïens d'y conserver la Paix, on entend quelquesois des gens condaner absolument la Guerre. Ces Persones là peuvent avoir de bones intentions, mais qui ne sout pas assez éclairées. Ils ne pensent pas assez à la dépravation de l'Home, qui porte sréquemment le désordre à des excès qui ne peuvent être réprimez que par des actes violens

On demande donc s'il y a des Guerres que l'on puissé entreprendre sans trahir l'Humanité, si l'interét de la Societé peut engager quelquesois à en venir jusqu'à ruiner & à tuer même ceux qui la troublent?

Il est incontestable qu'il y a des cas où ces moiens violens sont absolument nécesfaires, pour conserver l'ordre & la tranquilité dans la Societé. Il faut oposer la force à la force, pour ne pas devenir la proie d'un Voisin entreprenant. Autrement des Peuples Ennemis viendroient ravaget nos Ter-

Ff2

captivité. Nous ne pouvons alors nous mêmes en captivité. Nous ne pouvons alors nous mettre en sûreté que par les voies de la Guerre. On ne sauroit conserver l'Etat, & maintenir la Societé Civile, qu'en oposant dans ces ocasions la violence à la violence.

La qualité de Chrêtiens n'a rien de contraire à cet expédient. Autrement il faudra dire, que parce qu'un Etat s'est converti au Christianisme, il doit devenir la proïe du prémier Ennemi. Il est vrai que l'Evangile désarme le Particulier come Particulier, & qu'il nous désend tout desir de Vengeauce. Mais il n'interdit pas au Prince ni au Magistrat la protection de leurs Sujets, qui ne peut se faire ordinairement qu'en repoufsant par les Armes les ésorts d'Ennemis injustes & violens.

Plusieurs Pères de l'Eglise ont regardé le Métier de la Guerre come incompatible avec la qualité de Chrétien. Mr Barbeyrac les résute d'une manière fort solide dans son Traité de la Morale des Pères. Il y a encore quelques branches de Chrétiens qui sont dans ce sentiment, mais c'est faute d'avoir sussiamment réséchi sur la Nature de la Societé & sur le Cœur de l'Home. Ils s'imaginent que l'on peut se dispenser de jamais saire la Guerre; ils croïent aussi

que l'on peut se passer de Magistrat. Cefont-là des idées chimériques qui n'ont guère d'autre sondément que celui-ci, c'est qu'un petit nombre de Familles composées de gens d'un naturel doux, & élevez avec un trés grand soin, pourroient vivre en semble dans l'union pendant quelque tems. Mais est-ce là le portrait des Homes en général?"

Ce que l'on doit donc établir sur cette matière; c'est qu'il y a des ocasions où l'on doit faire la Guerre, come il y en a d'autres où l'on doit s'en abstenir; c'est-à-dire qu'il y a des Guerres justes, & qu'il y en a qui ne le sont pas. L'important est donc d'en savoir bien saire la distinction.

Quelles sont donc les Guerres que l'on doit regarder come justes? Quelques Auteurs prétendent décider la Question en distinguant les Guerres en Ofensives & en Désensives. Les Désensives, disent ils, sont incontestàblement légitimes. Mais il ne suit pas de la qu'on doive blâmer toutes celles qui sont Osensives. Ce seroit aussi mal raisoner, que si l'on disoit qu'en matière de Procès, le Possesseur est toûjours dans le Droit, & que c'est le Demandeur qui a tort.

On peut donc faire légitimement la Guerpour la réparation des domages reçus,

Ef 3 mais

mais il faut avoir auparavant essaié toutes les voies de douceur & d'acomodement pour en avoir raison. La Guerre est quelquetors le seul moien de conserver ou de rétablir la Paix parmi les Homes, & cette raison sufit pour l'autoriser.

Une Guerre est visiblement injuste lors qu'un Prince s'y détermine simplement par ambition, &t par le desir d'étendre ses Conquêtes, ou par vengeance & pour se rendre formidable à ses Voisins. Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que divers Auteurs ont tres bien traité cette matière. On peut consulter sur tout l'Abé du Guet dans son Institution d'un Prince *.

Après tout, il faut convenir qu'il y a peu de Guerres à qui l'on puisse doner bien légitimement le titre de Justes; c'est à dire qu'il y en a peu qui ne soient entreprises que pour maintenir des droits incontestables, & en même tems d'une grande importance. S'il y en a quelques unes qui soient de cette nature dans leur origine, la manière de les faire, la licence des Soldats, & les pillages qui se comettent coutre des Innocens, doivent encore les faire regarder come injustes. Le judicieux Archevêque de Cambrai, que je ne me saurois lasser de citer, done encore aux Prin-

ces sur ce sujet une leçon des plus belles & des plus importantes. ,, Les Rois, dit-il, , doivent bien prendre garde aux Guerres , qu'ils entreprennent. Elles doivent être , justes; ce n'est pas assez, il faut qu'elles n foient nécessaires. Le Sang du Peuple ne doit être versé que pour sauver ce même Peuple dans les besoins extrèmes. Les maux de la Guerre épuisent un Etat, & le mettent toûjours en danger de périr, lors même qu'on remporte les plus-grandes Victoires. Avec quelque avan-, tage qu'on la comence, on n'est jamais tur de la finir fans être exposez aux plus tragiques renverlemens de fortune. , Avec quelque supériorné de forces qu'on s'engage dans un Combar, le moindre " mécompte, une terreur, un rien vous ar-", rache la Victoire. Aprés tout, on fe détruit foi même en détruisant ses Ennenis. On dépende fon Pais *, on laisse n les Terres presque incultes, on trouble n le Comerce; mais ce qui est bien pis, on asoiblit les meilleures Loix, & on laisse corrompre les mœurs. Le pressant besoin fait qu'on soufre une licence per-, nicieuse dans les Troupes ; la Justice, la » Police, tout est en soufrance.

Une-victoire s'achète ordinairement fort chérement, Les Catholiques Rom, ont là dessus une espèce de Proverbe, qui dit, Pour un Te Deum, mille De Profundie.

La Guerre doit donc être regardée come un Remède dangereux, & qu'il he faut emploïer qu'à la dernière extrémité. C'est une violente Opération de Chirurgie qui aplique le Fer & le Feu sur le Corps humain, pour l'empêcher de périr. Grotius, qui avoit bien étudié cette matière, dit dans son excellent Traite de la Guerre & de la Paix, Que la Guerre est une chose si horrible qu'il n'y a qu'une extrème nécessité qui puisse la rendre honête. Si Dieu, dit-il encore, désendit à David, qui selon le Texte sacré, faisoit des Guerres justes; se du il défendit de bâtir son Temple, par-ce qu'il avoit trop verse de Sang; si chez les anciens Grecs, ceux-là même qui avoient innocemment trempe leurs mains dans le Sang Humain, avoient besoin d'expiation; qui ne voit, र्छ particulièrement s'il est Chrétien, combien la Guerre est une chose funeste र्छ satale, र्छ combien on est obligé de faire d'éforts pour l'éviter, quand même elle ne seroit pas injuste? *

[#] Livre II. Chap. 24.



LETTRES

De CALVIN à JAQUES DE BOURGOGNE, Seigneur de Falais & de Bredam.

CE Recueil de Lettres, presque tortes en François, paroit desuis per à Amsterdam. Les Originaux, de la propre main de Calvin, ont ete trouvez dans la Bibliotèque de quelque Curieux de Holande. L'Editeur nous avoue dans sa Prétace. que quand ces Lettres lui tombérent entre les mains, la Persone à qui elles sont adresfées, lui étoit entiérement inconue. Il comprit seulement en les lisant qu'elles regardoient un Seigneur du Brabant, fort dithingué par sa naissance & par son mérite; qui avoit embrassé la Réformation, & qui sut persecuté pour la bone Cause. Il y a sieu d'être surpris de ce que point d'Historien, ni Metteren, ni Brandt, ni aucun de ceux qui ont doné l'Histoire Ecclésiastique des Païs-Bas, n'ait parlé d'un Home de cette distinction. On a donc pris en Holande la résolution de doner ces Lettres au Public, soit pour faire conoitre une Persone qui n'auroit pas dû rester ainsi dans l'oubli, foit

foit aussi parce qu'elles éclaircissent plusieurs

points de l'Histoire de ce tems-là.

L'Editeur nous dit ensuite qu'examinant de plus près ces Lettres, il trouva qu'il y étoit fait mention de deux Piéces imprimées, favoir d'une Epitre dédicatoire à Mr. de Falais du Comentaire de Calvin sur la Ire Epitre aux Corinthiens, & d'une Apologie présentée à l'Empereur Charles Quint pour justifier Jaques de Bourgogne, sur tout à l'égard de son changement de Religion. Elle étoit de la main de Calvin, & la correspondance roula pendant quelque tems fur la manière de dresser cette Apologie; mais quelques recherches que l'on fit, il n'y eut pas moien de trouver ni l'une ni l'autre de ces Piéces. en Holande, y étant entiérement incomes. On fit même chercher dans les meilleures. Bibliothèques de Paris, mais aussi inutilement. Quoi que cette Edition dût un peu soufrir de ce vuide, on ne laissa pas de se résoudre à publier ces Lettres telles qu'elles étoient, pour engager & pour exciter les Savans & les Curieux, à déterrer des Piéces si intéressantes, & qui devoient né-cessairement faire une partie de ce Recueil.

" J'ai été plus heureux que je n'avois olé " espérer, continue l'Editeur, graces à un de Messieurs les Bibliotècaires de Gené» y ve, qui y a découvert l'Apologie impri-mée en Latin, & qui bien tôt apres, m'a fait aussi avoir copie de la Dédicace, qu'il a tirée d'un Exemplaire qui est en-tre les mains d'un Savant de Strasbourg. Ces Pièces arrivérent justement dans le tems qu'on imprimoit la dernière feuille. C'est une politesse qui doit faire honeur à l'Editeur & au Libraire, de reconoître sinse publiquement l'obligation qu'ils out

à l'Editeur & au Libraire, de reconoître ainsi publiquement l'obligation qu'ils ont à ceux qui les ont aidez à rendre leur Edition plus complette. Mais leur reconoîsance ne s'en est pas tenû là. Outre quelques Exemplaires dont ils ont fait présent à la Bibliothèque de Genève, ils y ont encore envoié les propres Lettres de Calvin. Voici ce qu'on trouve la dessus dans la Présace.

"Le Libraire a dessus dans la Présace.

"Le Libraire a dessus dans la Bibliothèque de Genève (qui depuis longtems est en possession des autres Manuscrits de Calvin) tant par reconoissance, ce pour les deux Pièces Latines qu'ois a reçues, & réimprimées à la fin de ce volume, que pour preuve de la fidélité avec laquelle on a eu soin de les publier. , blier.

Ces Lettres & les Pièces qu'on y a joint, rendront plus complette l'Histoire Eclésiasti-que des Païs-Bas. Celle de la République &

de l'Eglise de Genève y gagnera aussi.

"Bien des Persones qui ne peuvent pas

"lire de gros Volumes, dit l'Éditeur., me

"fauront aussi gré de leur doner ici en

"abrègé le Caractère de Calvin, tel qu'il.

"s'est dépent lui même dans ces Lettres , familières. On y verra par tout un grand , Home, de beaucoup d'esprit & d'un jugement sain, soit qu'il raisone sur des , matières de Politique, & sur le Droit de la , Paix. & de la Guerre, soit qu'il négocie., des Mariages, des Achats de Maisons , & do Terres &c. En un mot on y verra: un Home qui auroit excellé en tout, , quelque genre de vie qu'il eut embrasse ... ,, L'Apologie de Mr. de Falais est une Pièce.
, où l'on voit sur tout la beauté du gé-, nie de Calvin. Il y règne une liberté, », & en même tems une modestie qui obli-,, gent à reconoitre que ce grand Home " n'étoit pas moins habile dans l'art de plai-, der que dans l'art de prêcher.

Il est vrai que Calvin étoit déja fort conu avant l'Edition de ces Lettres. Mais on ne peut pas dire la même chose de Mr. de Falais. Quoi qu'il méritât d'être conu, il avoit été jusqu'à présent presque enseveli dans l'oubli. Voici donc ce qu'on.

nous aprend de ce Seigneur.

JAQUES DE BOURGOGNE, à qui ces Lettres-

lout.

sont adressées, étoit petit Fils de Baudonin, un des Enfans naturels de Philippe le Bel, un des Enfans naturels de Philippe le Bel, Duc de Bourgogne. En 1501. Baudouin fut mis en possession, par l'Empereur Mascimilien, de la Seigneurie de Falais, qui est un Fief du Brabant. Jaques sut élevé auprès de son Pére, à la Cour de l'Empereur Charles Quint; Il prit du goût pour les sentimens des Protestans, dès l'âge de quinze ans. Il épousa en suite Yolaude de Bréderode, issue des anciens Comtes de Holande. de, & Tante de Henri de Brederode, un de, & Tante de Henri de Bréderode, un des principaux soutiens des Résormez & fameux dans l'Histoire pour avoir porté la parole au nom des quatre cent Nobles, quand ils présentérent Requète à la Gouvernante des Païs. Bas, en 1566, par où ils jettérent les sondemens de la liberté des Provinces Unies. On comprend aisément que cette Dame a dû être sur la Religion dans les mêmes idées que son Epoux. Mais je dois avertir que dans ce Recueil il y a plusieurs Lettres de Calvin qui lui sont aussi adresses. adressées.

Ce Mariage augmenta les soupçons qu'on avoit conçû de la Réligion de Jaques de Bourgogne, ce qui lui fit prendre le parti de quiter sa Patrie, où il ne se croioit plus en sûreté. Cette retraite sut suivie d'un Procès intenté à la Cour de Malines, & de la con-

confiscation de ses Terres. Dans son exil, Mr. de Falais changeoit de demeure de tems en tems, s'etant rétugié d'abord à Cologne, ensuite à Strasbourg & à Bâle. C'est dans ces deux dernières Villes que Calvin lui a écrit la plûpart de ses Lettres. Enfin ce Seigneur se retira à Genève, & vint loger chez Calvin lui même. On trouve cette circonstance dans une Lettre qui n'a pas été publiée, & que l'on conserve avec quantité d'autres du même genre, dans la Bibliothèque de Genève*.

Cependant malgré la grande union que supose le logement que ce Seigneur choisit dans cette Ville, & une fréquente correspondance de Lettres entr'eux pendant l'espace d'environ dix années, il y eut ensine entre ces deux Amis du résroidissement & quelque chose de plus. On s'en aperçoit dans la seconde Edition du Comentaire de Calvin sur l'Epitre aux Corinthiens, où la prémière Dédicace disparoit, & où le Marquis Galeas Caracciolo remplace le Seigneur de Falais. Le Comentateur done la raison de cette substitution en termes couverts; mais extrèmement forts. Il déclare qu'il a été porté à éfacer le prémier nom qui avoit parû

^{*} Calvin écrit à Farel en date du 27. Mai 1548. Nunc apud me est Dominus Fallesius, quem hie hiematurus Spers.

parû à la tête de ce Comentaire, Parce, dit il, que non seulement il s'est étrangé de moi en particulier, mais aussi parce qu'il ne veus plus rien avoir de comun avec notre Eglise.

en particulier, mais aussi parce qu'il ne veus plus rien avoir de comun avec nôtre Eglise.

J'avoue que je sus frapé de ce grief de Calvin contre la persone, à qui il avoit originairement dédie son Comentaire. Le sens que je donai à ces paroles c'est qu'elles insinuoient que ce Seigneur avoit sucombé à la persecution, & que pour jouir de son bien, il étoit retourné dans le Brabant faire prosession de sa prémière Religion. L'Editeur de ces Lettres cite deux Passages du Dictionaire Critique de Baile, qui semblent marquer son retour dans l'Eglise Romaine.

Dans l'un l'on dit d'après de Bèze, que Jaques de Bourgagne se détourna, & sa semme aussi de la Doctrine des Résormez; & dans l'autre on dit rondement qu'il renonça à l'Eglise Résormée.

Cependant c'est là une fausse imputation, dont on le justifie parfaitement dans la Préface de ces Lettres. Il ne rentra point dans la Comunion de l'Eglise Romaine, & n'abandona point le parti des Protestans. Si cela étoit, les Ecrivains Brabançons n'auroient pas néglisé de faire mention de son retour dans l'Eglise Catholique. Cependant, ou ils gardent un prosond silence sur son chapitre, ou s'ils parlent de lui, c'est come d'un

Home mort bors de l'Eglise. C'est ce que dit positivement Pontus Heuterus qui a doné la Génealogie de la Maison de Bourgogne. On peut donc poser pour un fait certain qu'il n'abandona point la Réligion Résormée.

Il est vrai que Mr. de Falais sut brouillé avec Catoin. Une rupture entre deux Amis de ce mérite & de cette distinction, ne peut que faire beaucoup de peine. A qui est la faute? demande l'Editeur., On est, d'abord porté à croire qu'elle vient de pla part de celui qu'on conoit le moins. Mais, ajoute-t-il, il faut se garder de précipiter son jugement. On a vû sou, vent que les plus grandes animosités en tre les meileurs Amis naissent d'un rien: Souvent les deux s'arties ont également tort, & on a trouvé quelquesois que le tort à été du côté de celui qu'on avoit, le moins soupçoné.

Il est dificile de bien prononcer sur le cas présent, parce qu'on ne le conoit pas assez en détail. Voici en gros l'ocasion de la rupture. Jérome Bolsec, Carme désroqué, s'etoit retiré a Genève, & il y exerçoit la Médecine. Il faisoit aussi quelquetois le Théologien. Pendant plusieurs années après la Résormation, on avoit dans l'Eglite de Genève un usage assez singulier. Tous les

Vendredis les Ministres devoient prêcher tour à tour sur quelque Livre de l'Écriture Ste, que l'on expliquoit de suite. Ce jour là le Prédicateur étoit exposé à la Censure publique dans le Temple, ensorté qu'après le Sermon il étoit libre à chaque Audireur de lui proposer ses doutes & ses dificultez. Il reste encore aujourd'hui quelque chose de cet ulage. Le Prédicateur du Vendredi doit encore subir la Critique de ses Collègues, mais seulement en particulier & dans une Assemblée Eclésiastique. L'ancienne coûtume d'expliquer ce jour là tour à tour un Livre de l'Ecriture subsiste dans son entier. Bolsec usant de l'ancien privilège de critiquer le Prédicateur, ou plûtôt en abufant, ataqua vivement le Dogme de la Prédestination, qui avoit été le sujet du Sermon. Il s'échaufa extraordinairement contre ce point de Doctrine. Il soutint que c'étoit la faire Dieu Auteur du péché, & sit une Exhortation au Peuple, en termes peu melurez, de se garder d'un sentiment si faux & si scandaleux. Il fit paroître tant d'emportement qu'un Magustrat qui étoit présent, crût qu'il étoit du devoir de sa Charge, de l'envoier dans la prison.

Bolsec étoit le Médecin de Mr. de Falais, qui étant fort valétudinaire, crût qu'il ne pourroit pas le passer de lui : Et Calvin étoit

étoit dans la pensée qu'il faloit par quelque jugement un peu sévère, réprimer la pétulence de cet emporté. Il écrivit aux Eglises de Suisse pour avoir leur avis sur cette afaire, en leur faisant conoitre coment il l'envisageoit lui - même. Mr. de Falais leur écrivit aussi de son côté, sur tout au Clergé de Berne, où il avoit des Amis. Il leur failoit sentir qu'à la vérité Bolsec étoit fort blamable, qu'il s'étoit extrèmement échapé dans cette violente censure faite dans l'Eglise, mais que pour le fond de la Dis-pute, il s'agissoit de Matiéres dificiles & abstraites sur lesquelles il ne faloit pas prononcer si décisivement, & encore moins inquiéter persone. Sa Lettre les persuada d'autant plus aisément, qu'il y avoit en-tre les Théologiens Réformez, & en par-ticulier entre ceux de Berne partage de sensentimens sur ce Dogme.

La Réponse qu'ils firent à l'Eglise de Genève sut parsaitement consorme aux idées de tolérance & de modération de Mr. de Falais. On ne sauroit assez admirer la Sagesse qui y règne. On en à raporté de tort beaux morceaux dans la dernière Edition de l'Histoire de Genève, sur l'an 1551.

dans une longue Note.

Voici encore quelques circonstances de cette afaire, que l'Editeur de Holande a igno-

ignotées. Mr. de Falais ne manqua pas d'agir auffi aupres du Magistrat de Genève pour faire relacher le Prisonier. J'ai vû deux Lettres qu'il avoit écrites à ce sujet. Îl étoit alors dans une Terre qu'il avoit achetée dans le Chablais, à deux lieües de Genève, qu'on nomme la Seigneurie de Veigi. On sait que Messieurs de Berne avoient alors ce Pais, & que la Religion Résormée

y étoit la dominante.

Dans la rre de ces Lettres, datée du 9. Novemb. 1551. il marque à Messieurs. de Genève, que quoi qu'il ait apris depuis quelque tems la détention de Bolse son Médecin, il étoit demeuré tranquile, bien persuádé de l'Equité de ses Juges; que Bolse pouvoit avoir tort pour la manière; mais que pour le fond de la chose, il n'avoit sait qu'user d'un droit acordé à tout le monde dans l'Eglise de Genève, qui est de parler librement sur le Sermon du Vendredi; que son intention, à lui Mr. de Falais, n'étoit donc point de leur écrire là dessus, mais que la Femme du Prisonier, qui étoit actuellement dans sa Terre, lui avoit demandé avec instance une Lettre de recomandation en faveur de son Mari, & qu'il n'avoit pas pû la lui resuser.

Deux ou trois jours après Mr. de Falais revient à la charge, & solicite l'élargisse-

ment de son Médecin dont il ne sauroit se passer. Il conoit mon tempéramment, dit-il, & je risquerois de me mettre entre les mains de quelqu'autre. Il est actuellement à mes gages. Je vous prie de le mettre en état de remplir ses engagemens. Il propose ensuite qu'on prenne son Serment de se réprésenter, ou si cela ne sufit pas, il ofre sa Femme qui veut bien l'aller remplacer dans la Prison.

Calvin avoit une idée bien diférente de Bolsec. Il le regardoit come une Peste publique, qu'il faloit ecarter du Pais. C'est ainsi qu'il en parle dans ses Lettres. Il étoit aussi dans la pensée qu'il no faloit point molir dans ces comencemens, & qu'il faloit faire ferme sur la pureté de la Doctrine. Il étoit donc blesse de se voir ainsi crossé par Mr. de Falais, qui de son côté trouvoit sort dur qu'une persone qui s'étoit déclaré péndant si long-tems son Ami, qui lui avoit marqué bien des sols combien il s'intéressoit à sa conservation, ne travaillat pas à lui faire rendre son Médecin, que l'on avoit emprisone, & dont il croioit que sa santé dépendoit absolument. Voila ce qui brouilla ces deux Amis.

Le Jugement prononcé contre Bolset ne raprocha pas les Esprits divisez. Il tut co: - danné au banissement. On croit qu'il alla s'établir à Thonon, où il exerça la Médecine encore quelques années, & où il étoit assez à portée de son Malade, pour le sécourir dans le besoin. Mais n'aiant pas sû se contenir, il se sit encore chasser, cinq ou six années après, des Terres même de Messieurs de Berne.

L'Editeur s'est apliqué avec soin à bien faire conoitre ce qui divisa ces deux Amis, & il paroit qu'il y a réussi. Ce sut l'asaire de Bolsec, qui sut envisagée par chacun d'eux d'une manière sort disérente. Ne pourroit on point y faire entrer aussi pour quelque chose, la situation d'esprit où ils se trouvoient l'un & l'autre? Quand on ne se porte pas bien, la mauvaise disposition du Corps influe toûjours un peu sur l'humeur. On est ordinairement chagrin, & l'on se fache sort aisément. On sait que Calvin avoit deux ou trois Masadies habituelles, une insomnie presque continuelle. Il faut joindre a cela un travail excessif, & les vives contradictions à quoi il étoit exposé. Il y en a la beaucoup plus qu'il ne saut pour echauser le Sang & pour allumer la Bile.

Mr. de Falais étoit à peu près dans le même cas. Il avoit essuié de très facheuses afaires, & il jouissoit d'une fort mauvaise Santé. Il ne seroit pas surprenant qu'il tut devenu un peu defiant & même ombra-

Gg 3

geux 1

geux, dispositions fort prochaines à être blessé de la conduite des autres, sur tout dans une Persone de qualité qui croit que l'on doit beaucoup d'égard à sa Naissance.

Il me semble d'entrevoir que c'étoit un peu là le caractère de ce Seigneur, par une petite Anecdote que je trouve dans des Lettres de Calvin, qui n'ont pas été publiées. Venant de Bâle à Genève, il passa à Neûchâtel, où il ne manqua pas de voir Farel, qui y faisoit alors les fonctions de Prédicateur. Dans cette entrevue, le Réformateur apuia beaucoup sur la conduite que devoient tenir ceux qui ont tout abandoné pour la Religion. Mr. de Falais sut blesse de cette exhortation, qu'il trouva & déplacée & trop forte. Il sen plaignit à Calvin, come si Farel lui avoit sait des reproches sur ses mœurs*. On a la réponse de Farel où il se justifie là dessus. Il y fait voir la pureté de ses intentions. Il dit qu'il a toûjours la coutume d'en user ainsi, que quoi

Voici ce que Calvin écrivoit à Farel. Feci ut omnem quam Dominus Fallesius concipere potuerat dubitationem abjiceret. Quo magis te amar, & quo plus tibi desert, eo magis erat anxius ne quid aljud sentires de sua pierate, quam res habeat; sed hoc est scilicet quod dicis. Quim emgeras ab eo que in Eclesie eliscationem sore putabas, suspicatus est id ipsum in se desiderati quod petebas, ac si haceques non præstitisset.

quoi qu'il se regarde come un Serviteur inutile, il ne laisse pas d'exiger beaucoup des autres, & sur tout de ceux qui lui paroissent les mieux disposez. Il sinit en protessant qu'il a toûjours eu une opinion trés avantageuse de Mr. de Falais & de Madame son Epouse. Raportons ses propres termes. Ego quum nibil sim soleo ab optimis longe plura exigere, & qui rectius progressi sunt, sic ut plura prastent à me instigantur... Quum optime senserime de utroque, nunc sentio quam optime. Faxit Christus ut ejus modi multos liceat videre ac nosse. Utrumque falvum esse jube in Domino, Voila ce qu'il écrivoit à Calvin le 2. Septembre 1548.

L'Editeur des Lettres marque ensuite beaucoup de curiosité pour savoir ce que devint Mr. de Falais, depuis sa rupture avec Calvin. Nous le suivons un peu plus longtems que lui. Il se retira dans sa Terre de Veigy, & il n'eut plus de comerce avec Calvin. Il y a aparence qu'il ne reconut

Veigy, & il n'eut plus de comerce avec Calvin. Il y a aparence qu'il ne reconut pas non plus dans la suite le Gouvernement Eclésiastique de Genève, & que c'est ce qu'ont voulu dire ceux qui ont avancé qu'il se détourna de nôtre Eglise, & qu'il rompit avec elle. On soupçone avec beaucoup, de vraisemblance qu'il avoit un exercice de Religion dans son Chateau de Veigy, & qu'il tiroit son Prédicateur de Berne.

Il s'agiroit présentement de savoir si Jaques de Bour gogne demeura enc re long terms dans le Chablais & ce qu'il devint dans la suite. Mais on manque de Mémoires la dessus. Peut-être pourroit on tirer quelques lumières du Gentil-home qui possede actuellement la Terre de Veigi, & savoir de lui quand Mr. de Falais se désit de son Fief du Chablais. On dit qu'il est dans la Maison du Possesseur moderne, depuis deux cents Ans. C'est ce dont je pourrai m'informer dans la suite.

Quoi que la Terre de Veigy ne soit pas un Fief sort considerable, le Gentil-home qui la possède actuellement se trouve illustré par un autre endroit Il porte ordinairement le nom de Mr. de Grailli ou Greilli, qui est un titre par leque! il apartient à une des plus illustres Maisons de France, qui est celle des Comtes de Foix. Grailli est un vieux Château dans le Païs de Gex, à deux lieües de Genève. Les Comtes de Foix, de la seconde Race, quoi qu'établis en Guienne, tiroient leur Origine de cette Terre de Grailli, qu'ils possedoient dès l'an 120. que vivoit Gerard de Grailli, qui est le prémier de leurs Aieux qui soit bien conu *.

* Mem. de Trev. Juillet 1729. pag. 1172. Guichenon a dit la même chose dans sa Bibliotèque Schusienne, mais c'est un Livre qui est devenu extrèmement rare. On sait que Catherine de Foix porta la Navarre à la Maison d'Abbret, par son Mariage, d'où il est venu à la Maison de France en la Persone du Roi Henri IV. qui avoit

pour Méfe Jeanne d'Albret.

Quand les Intendans de France eurent ordre de la Cour d'envoier chacun au Duc de Bourgogne, un Mémoire de tout ce qui regardoit sa Province, un article de leurs instructions étoit de marquer exactement les Chateaux ou les Terres d'où étoient sorties des Maisons un peu considérables du Roïaume. Cependant l'Intendant du Pais de Gex garda un profond silence sur le Chateau de Grailli, & sur la Race illustre qui étoit venue de là, quoi que cette origine auroit étè là dans la véritable niche, de beaucoup mieux qu'ici, où je reconois qu'elle est un peut déplacée.

Après cette petite digression je reviens encore à Calvin & à vir. de Falais. J'ai

déja raporte quelques fragmens de Let-tres, qui n'ont pas été imprimées, & qui sont rélatives à celles que l'on vient de publier en Hollande. En voici une qui y a aussi quelque raport, & qui outre cela peut trouver place ici pour sa singularité. Les Lettres de Calvin roulent ordinairement sur le grand Ouvrage de la Réformation. On le voit surcharge des ocupations les plus

péni-

pénibles. Il est surprenant qu'il n'ait pas sucombé de bone heure sous ce pesant far-deau. On voudroit le voir se doner quelque fois un peu de repos, & prendre quelque relache. Voici de quoi fatisfaire tante foit peu un fouhait aussi raisonable.

J'ai déterré une Lettre que Calvin écri-

voit à Viret à Laufanne, qu'on peut dire qui est unique dans son espèce. H s'agit d'une Partie de plaisir ou au moins de délassement qu'il propose à son Ami. Il lui marquoit donc au Mois d'Août 1550. qu'il Pexhortoit à se rendre ponctuellement à Genève le Samedi suivant, pour y prêcher le Lendemain matin, que lui iroit prêcher en même tems d'un autre côté, savoir à Justi, qui est un grand Village de la dé-pendance de Genève; que Viret le vien-droit joindre immédiatement après diné; qu'ensuite ils se promeneroient par la Cam-pagne le reste de la Semaine, qu'ils y iroient voir leurs Amis. Mr. de Falais est nommé le prémier & c'est par lui que l'on devoit comencer. Après cela on devoit aller passer quelques jours chez deux Gen-tils-homes François, qui sont nommez, savoir Mrs de l'Isle & Pomiers. Le Vendredi étoit marqué pour la promenade de Tonnex. C'est un Village à une lieue de Genève où Jean, Bude leur Ami avoit une possession.

Il étoit Fils du grand Guillaume Budé. Ce Fonds étoit encore dans la même Famille, il y a peu d'années. Il est bon de raporter les propres termes de la Lettre;

... Etiam atque etiam rogo ut te Sabbathi nobis fistas. Die Dominico tu in Urbe habebis mane Concionem. Ego Justiacum proficiscar. A prandio subsequeris. Illinc ambo ad Dominum Fallesium. Ab eo rursum in diversam partem transvolabimus; ubi apud D. Insulanum & Pomerium * rusticabimur, usque ad diem Jovis. Die Veneris fi voles Tonnetum excurrere; me quoque habetis comitem.

J'ai cra que l'on verroit avec plaisir ces Ouvriers infatigables se délasser ainsi de leurs Travaux Apostoliques dans cette pro-menade. Il semble qu'en leur voiant un peu respirer l'air de la Campagne; on se

sent récréé & soulagé soi même.

TR A-

^{*} Affez prés du Fond que possédoit Jean Budé est une Maison de Campagne qu'on nomme la Pomière. Il est fort vraisemblable que c'est là que Calvin & Viret alle. rent voir leur Ami Pomier, qui a done son som à ce lieu là.



TRADUCTION

D'une Lettre de Mr. Thomas Gordon fur le Meurtre de Cesar.

Monsieur,

Examinerai dans cette Lettre une grande Question; savoir si le Meurtre de CESAR fut une bone Action ou un Crime? Le Docteur Prideaux la condamne fort, & bien des gens sont de son sentiment. Je vous transcrirai ce qu'il en dit., Il sut ,, assainé dans le Sénat, par une Conspiration de Senateurs. Ce fut une basse & », infame Action. Et ce qui en augmenta , l'infamie, c'est que les Chess de ces " Meurtriers " létoient Marcus, Cassius, Tré-,, bonitus, & quelques autres, qui étoient ,, les Persones, à qui César avoit fait le " plus de bien. Ils éxécutérent, cette Ac-" non dans l'idée que c'étoit faire un Acn tion Heroique de Vertu, que de déli-, vrer leur Patrie d'un Home qu'ils re-, gardoient come un Tiran. Il ne man-, que pas de gens aujourd'hui disposés à aprou-

aprouver cette Action; mais la Justice Divine s'est déclarée sur ce Meurtre, d'une manière bien diférente, en faisant , eclater sa Vengeance d'une manière remarquable sur tous ceux qui y avoient eû ,, part, puisqu'ils périrent tous en peu de ,, tems de mort violente, & quelques uns

" même par leurs propres mains. Voilà les paroles de ce Docteur, & le Jugement qu'il porte de cette Action: Sentiment qui a été fort suivi; mais si c'est avec raison, c'est ce que je souhaite de voir avant que de finir cette Lettre; car il ne nous a point dit, pourquoi la Persone de César étoir sacrée. Un pouvoir & des succès aquis par la violence & de mauvais moïens, étoient les seuls titres de César: Or il est certain que tout pouvoir, qui n'est sondé que sur la force, est Tirannie: Les heureux succès ne sont pas chez un Homede bon sens une preuve d'un bon Droit; & ceux qui ont fait de César une Persone sacrée, declarent en même tems celle d'un Tiran & d'un Usurpateur sacrée; car il n'y a jamais eû d'Home à qui ces noms conviennent mieux qu'à Céfar. Tous les égards & la soumission que l'on doit avoir pour un légitime Souverain, qui protège ses Peuples, qui se conduit & les conduit par les Loix, apartiennent-ils à un Usurpateur, qui,

.468 JOURNAL HELVETIQUE

ne se conduit point par les Loix, qui aiant la force en main, est plus méchant que tous ceux qu'il gouverne, & qui sous le faux nom de Magistrat public, est un Opresseur, un Voleur, un Boureau? D'où s'ensuivroient ces belles conséquences, Que tout l'usage du Droit public & particulier & les Règlesidu juste & de l'injuste seroient que chaque Magistrat peut être un Tiran & tout Tiran un Magistrat légitime; Qu'il n'est pas permis de s'oposer aux plus grands de tous les maux, qui nous viennent de la part des Homes, & que tous les moïens ta part des Homes, & que tous les moiens que l'on peut emploier pour sa propre contervation sont illegitimes? Mais si l'on doit, & s'il est expédient pour le bien de la Societé de faire périr les petits Voleurs, qui ont autant de droit, & sont moins coupables que les grands, puis qu'ils ne sont ce Métier, que parce que la nécessité les y sorce, doit on épargner les grands Volleurs, qui se portent aux derniers excès de brutalité, d'avarice, de cruanté & d'imposition de le cruanté de cruanté de d'imposition de la content aux derniers excès de brutalité, d'avarice, de cruanté & d'imposition de la sont de cruanté de d'imposition de la sont de cruanté de cruanté de d'imposition de la sont de cruanté de de cruanté de d'imposition de la sont de brutalité, d'avarice, de cruauté & d'impudicité; qui se rendent Mattres de la Vie & des Biens des Particuliers, & détruisens les Nations, suivant leur bon plaisir? Sufit-il de doner un beau nom aux Crimes les plus grands, & dont les efets sont de la plus grande consequence, pour en saire l'A-pologie & celle de ses Auteurs? Par là

les Auteurs des Crimes seront protègés & pourront comettre des violences, & oprimer en toute sureté, sous le nom de Souverains: les exécrables Auteurs de ces maux. leront non seulement en sûreté, mais regardés come des Persones sacrées, dès qu'ils pourront une fois se saire doner le nom de Souverain. S'il est illicite d'être un Destructeur & un Meurtrier, sera t'il illicite d'en faire périr un? Et ne sera-t'il pas permis de prévenir & de punir un Scélerat, qui tranf-gresse les Loix? Enfin, dira-t'on, que tout Home qui se trouvera en état d'oprimer le Monde, de le rendre Esclave, de détruire les Nations, & les plus honêtes gens qu'il y a, ou d'en faire des Élclaves, a pû par cela même faire impunément tout cela? Si César étoit un élégitime Souverain, tout home qui a la force en main & autant de scéleratesse que lui peut devenir un le-gitime Souverain; & les Magistrats légiti-mes seront ou pourront être établis par la force & la scéleratesse. Mais si par un bou-leversement des Loix & par l'Épée, l'on n'aquiert pas légitimement la Souveraineté, Jules César n'étoir point un légitime Sou-verain, & ne dévoit point jouir des privi-lèges & de l'immunité des Souverains lé-gitimes. Contre tout Home qui use in-justement de la force, tout Home est en

droit d'user de la force. Auroit on trouvé à Rome un Particulier coupable, ou quelques Particuliers de Rome coupables, qui sans comission de l'Etat, auroient tué Alaric, Attila, ou Brennus. Jules César étoit plus criminel qu'eux; il joignoit le Parricide, l'Ingratitude, la Persidie à l'Usurpation. Les Gots & les Gaulois avoient violé les Droits des Gens, en s'emparant du Territoire des Romains, sur lequel ils n'avoient aucun Droit; mais César viola les Droits de la Nature & de sa Patrie, en rendant Esclaves ses Concitoiens qu'il devoit protèger & défendre.

Tout le monde conviendra que quand un Home fait la Guerre à sa Patrie, elle est en droit de la lui faire, & de le faire périr, puis qu'il cherche à la détruire. Et la Patrie auroit elle perdu ce droit par les heureux succès qu'a eu celui qui lui a fait la Guerre, & qui a ajouté à ses Crimes l'Usurpation & la Scéleratesse? Sa mort par là même n'est elle pas d'autant plus necessaire? Or come il est permis de se défendre & de tuer un Voleur avant qu'il nous aie volé, mais non après qu'il est pris; un Scélerat devient et une Persone sacrée & inviolable, parce qu'il a le parfait mérite, d'avoir achevé sa mauvaise Action? Si Célarétoit coupable, come esectivement il l'étoit

par les Loix de Rome, n'étoit-il pas permis de s'en défaire par les mains de trenter Persones; tout come par les Armes de trente mille, & dans le Sénat, tout come dans un Champ de Bataille?

Dans la Societé, un Particulier n'en peut pas tuer un autre, quand même il mériteroit la mort, puis que dans la Societé, persone ne peut-êrre son propre Juge, ni le vanger soi même, parce que l'on a établi des Loix justes, & des Juges pour les sure éxécutér; mais si celui qui ofense se sure au dessits des Loix & des Juges, il met l'Osense en droit de chercher d'autres voies pour se saire saire raison, & celuivoies pour le faire faire raison, & celui qui se met dans un état de guerre avec moi , a quand il n'y a point d'autres remedes, il faut emploier la violence contre la violence.

Le Droit qu'out tous les Homes dans l'état de Nature, de repoufier & de se vanger des ofenses qu'on seur fait, de la ma-mère qui seur convient le mieux, a été transferé aux Magistrars, quand les Societ tes Civiles se soir formées, & les Magisttratures établies, mais quand les Societés sont détruites, chacun réprend les droits: Car les Societés peuvent être détruites, ou parce que ceux qui les gouvernent se sont dé-H h

démis de leur Autorité, & que l'on ne les. a pas remplacés; Ou quand par une force supérieure & une injuste violence, les Magiltrats ne peuvent plus protèger l'innocence; & ce Droit a été confié à tous les Homes, avec leurs autres Droits naturels, parce qu'ils sont Membres & Sujets de la Societé. C'est une proposition impie & abfurde, que de dire, que tout un Peuple, puisse jamais être dans une telle situation qu'il n'aïe pas le droit de se desendre & de travailler à sa conservation, lors qu'il n'y a point d'autre pouvoir qui puisse le protèger & le desendre: Il est encore plus absurde de croite que l'on ne peut pas s'o-poser à un Tiran, à un Traitre, à un Voleur public, qui par violence, trahison, ra-pine, nombre de meurtres & de ravages, priye un Particulier de la Protection des Loix.

Toutes cés horribles qualités étoient dans César; le fait est indisputable; ou il n'y a jamais eû de Tratte, ni de Tiran dans le Monde, ou César l'étoit. Il avoit rompu & outrageusement rompu tous les liens, qui engagent les Homes; Honeur, Vertu, Religion, Loix, Confiance, Humanité, & tout ce qu'il y avoit de facré & de respectable parmi eux. Il étoit Sujet & au service de la République Romaine; ce qui

le faisoit honorer & considerer; il étoit Sénateur & Grand Prêtre; il avoit été Consul; il étoit Général d'une des plus considerables Armées de la République, & Gouverneur d'une de ses plus importantes Provinces: Mais que fait César de tout ce pouvoir, de tout ce crédit, de ses Emplois & de ses forces? Il les emploie d'une manière ingrate, traitreuse, & barbare contre ses Maîtres, & se rend Maitre de sa Patrie, avec ses Richesses & ses Armes.

César emploia pour comettre un si grand & si énorme Crime tous les moiens qui pouvoient convenir à son but. Il ne se fit conscience de rien, il n'y eut sorte de bassesse qu'il n'emploïa, & dès sa Jeunesse il se livra à la plus infame prostitution: Il entra dans toutes les factions, pour brouil-ler & renverser l'Etat. Dabord il eût part aux desseins sanguinaires de Marius; il fût ensuite de la terrible conspiration de Cati-lina, pour massacrer les Consuls & le Sénat, brûler Rome & s'emparer de tout le pouvoir de la République. Et quoi qu'il eut échoûé dans cette conjuration, il ne cessa de conspirer, il corrompit le Peuple, & se fit Chef d'un Parti de Désespérés, pour éfraïer ceux qu'il ne pouvoit corrompre; il oprima les Provinces, en détruisit les Habitans; dépouilla les Temples, sit Hh 2 périt périr les Armées de la République, s'empara du Trésor Public, envahit le Monde & détruisit la Liberté. Ecoutés la terrible consternation, où se trouva le Sénat, & le Peuple Romain dans cette horrible ocasion. Lucain nous l'a ainsi décrite.

Fuit hac mensura timoris
Velle putant quocunque potest;
Omnia Casar erar, privata curia vocis
Testis adest, sedere patres, censere parati
Si Regnum, si Templa fibi, jugulumque Senatus
Exiliumque perat.

Lucan. Pharfal. Lib III. V. 99.

Ainsi Rome, la Gloire & la Maitresse du Monde, tomba sous le Joug d'un Tiran, qui augmenta ses Crimes, pour aquerir ce pouvoir: Et l'on ne peut pas douter qu'il p'en sut venu au Massacre & à l'Incendie, s'il avoit trouvé de la résistance; mais la plûpart des Sénateurs étoient alors avec Pompée. Rome étoit abandonée, & ne pouvoit se désendre contre les Armes de l'Ufurpateur.

Que devoient donc faire les Romains, dans une fi triffe fituation & fous un fi atroce Opresseur, qui loin de leur être sidele & de faire son devoir, puis qu'il étoit un de leurs Citoiens, agissoir avec eux en Etranger les en Conquerant barbare, &

ferroit

ferroit leurs liens avec la même Epée, qu'il leur tenoit sur la gorge? Il n'y avoit plus alors ni Loix, ni Liberté, ni Apel; tout avoit disparû. Le Tiran étoit le seul Magistrat & sa Volonté la seule Loi. Pour avoir sait périr une partie du Peuple Romain, avoit-il, par la, aquis le droit de gouverner l'autre? Et parce qu'il lui avoit pris une partie de ses biens, étoit il obligé de lui doner le reste? Les heureux succès d'un Criminel sauctifient ils son Crime; & la grandeur des Crimes en détruit elle la nature & en fait elle de boues actions? Si l'intention de détruire l'Etat est un Crime de Haute Trahison, qui méricala mort, celui qui y a réussi, devient il par la un Légnime Souverain, & en aquiert-il les Droits 4

Que restoit-il donc à faire aux Romains? Un Jugement cottere César ne pouvoit avoir len, Omnia César eras. La République n'avoit pas des forces à lui oposer: Hayoit détruit ou corrompû les Armées de la République, & sa l'on en avoit vouls former une nouvelle, César étoit en état de la détrure avant qu'elle sut formée. Etoit-il permis, pour faire périr César, de faire périr avec lui vingt ou trente mille Homes de son Parti, & peut-être autant de celui de la République, ses bons & valeureux Hh ?

Romains que César n'avoit pas sait périr? Etoit-il injuste & contre les Loix de tüer César sans aparat, sans dépense, & sans faire du mal à d'autres qu'à lui? Doit-on segarder come un Crime qu'on aïe tué par furprise un Traitre, & un Parrieide, qui avoit souillé sa Vie en violant les Loix Divines & Humaines; & regarder come une Action héroïque de surprendre & de tailler en pièces une Armée? Chez les sages & genereux Anciens, qui aimoient la Liberté, c'étoit une Maxime établie, qu'un Tiran est un Oiseau de proie, que l'on peut tüer à coups de Lance, dans sa Cour, ou dans son Camp, tout come dans une Chasse ré-gulière; qu'on ne doit aucune justice à ce-lui qui soule aux pieds toutes les Loix; & que tout Home est en droit de détruire celui qui les veut tous détruire; que come Hercule, détruisoit les Monstres, il étoit glorieux d'emploier toute sorte de moiens pour délivrer le Monde d'un Tiran.

Si nous lisons l'Histoire, nous y verrons que ce qui a doné cette réputation & ce haut degré de gloire aux Héros de l'Antiquité, & qui a transmis si glorieusement à la Postérité le nom de ces Homes dont le Siècle présent n'est pas digne; c'est le courage avec lequel ils ont résisté, fait périr ou chassé les Tirans & Jes Usurpateurs, ces Pestes.

Pestes, ces Poids de la Terre, & ces Bouchers du Genre Humain.

En éset, qu'y a t'il deplus grand, qu'y a t'il de plus méritoire, que de sauver quelques millions d'homes, en faifant périr un cruel Meurtrier, un Home sans pitié & qui a désolé tout l'Univers? Peut-on saire quelque chose de mieux que de tuer un Coupable, pour sauver la Vie d'un Innocent? Le Meurtre de César étoit une Action si glorieuse, pour ceux qui l'exécutérent, si avantageuse, & si utile pour ceux en faveur de qui on la fit, qu'elle n'auroit jamais été blâmée fi dans tous les tems il n'y avoit eu de misérables Flateurs & de servises Créatures du Pouvoir arbitraire; toûjours prêtes à fauctifier & à soutenir les plus énormes méchancetés, pourvû qu'ils en profitent. Ce sont ces lâches & perfides Adulateurs, qui ont si souvent précipités d'honêtes gens dans les plus grands malheurs.

Timoléon, un des plus fages & des plus vertueux Homes qu'il y ait eu sur la Terre, emploia sa Vie, à détruire les Tirans, & n'ayant pû persuader à son Frère, d'abandoner le Pouvoir qu'il avoit usurpé, il le fit périr ou consentit à sa mort, ne trouvant point d'autre moien pour sauver sa Patrie. Et si ensuite, cette Action l'assigea Hh4.

beaucoup, ce fut à la bonté, & à la tendresse de son Cœur, & aux imprécations & aux reproches d'une Mére trop indulgente qu'on dût l'atribuer: non que son amour pour le Genre Humain eût diminué; il se surmonta & sit conoitre qu'il ne s'étoit pas repenti d'avoir sait petir un Tiran, mais d'avoir sait périr son Frére, & il immortalisa le reste de sa Vie en continuant à détruire les Tirans, & en rétablissant la Liberté.

Mais si le Meurtre de César est un si grand Crime, pourquoi a t'on généralement detesté Catilina? Est ce pour avoir seulement projetté ce que César éxécuta: Mais, dira-t'on, César n'a point brûlé Rome: S'il ne l'exécuta pas, ce ne sut point par bonté de cœur, mais pour sa propre sûreté; & s'il n'emploïa pas le seu, ce sut parce que le ser lui avoit sus. Je demande ici si Olivier Cromwel eut péri dans une Conspiration, la Postérité auroit elle désaprouvé cette Action, par la raison, que l'on ne pouvoit le saire périr que de cette marnière?

L'on trouve dans l'Histoire Romaine un fait qui done un grand jour sur cette matière; c'est l'Histoire de Spartacus, Esclave Thrace & Gladiateur, qui sut sur le point de se rendre Maître de l'Empire Romains

&

& qui avoit, ce me semble, les mêmes talents, & dans un aussi haut degré que César, sans en avoir ni la naissance ni l'éducation; mais qui sut bien moins Crimmel que lui; car j'espère que tout le monde m'acordera, qu'il y a moins de Crime à travailler à recouvrer sa Liberté, qu'à détruire traitreusement & cruellement la Liberté de sa Patrie.

L'on ne peut considerer qu'avec étone-ment coment un pauvre Esclave hors de ses Chaines & délivré du fouet; suivi de Soixante & dix Gladiateurs fugitifs, a pû former une Révolte dans le plus puissant Etat qu'il y aïe eu dans le Monde; & coment par son courage & son habileté, il a pû assembler & former une Armée formidable, inspirer de la resolution & de la fidélité à la lie du Genre-Humain, & ranger en Soldats des Voleurs & des Vagabons; coment il a pû faire envisager & même désaire les Légions Romaines, qui étoient la terreur du Monde, & qui l'avoient conquis; coment il a pû retenir dans l'union sans païe ni autorite, une populace sans expérience, & indisciplince, & avec qui il ne laissa pas de vaincre deux Armées Romaines, dont l'une etoit une Armée Prètorienne. Lors même que Cri-Soixante & dix Gladiateurs fugitifs, a pû Armée Prètorienne. Lors même que Cri. xus, jaloux de la gioire & de ses succès,

l'eut abandoné & eut emmené une partie de ses sorces, & qu'il eut été désait avec vingt mille Homes par le Prèteur Arrius, Spartacus ne laissa pas de continuer ses Conquêtes; il désit & tua ce même Arrius; il désit le Consul Lentulus, vainquit L. Geltius, l'autre Consul, & il y a biens de l'aparence, que s'il n'avoit point éré asoibli par la désection de Crixus, il auroit pû vaincre Crassus, & se rendre Maître de Rome.

Je demanderai donc aux Défenseurs du Pouvoir sans bornes, aux Admirateurs de César: Si Spartacus eût désait Crassus aux roit-il été légitime Souverain de Rome? N'auroit-t'on plus été en droit de lui résister? Le Sénat, le Peuple Romain, & la plus grande partie du Monde conu, lui auroient ils dû obéissance & fidélité? Car, ou Spartacus n'auroit pas continué à vivre en Voleur & en Brigand; ou il auroit continué; & s'il avoit continué, chacun n'étoit il pas en droit par les Loix de la Nature, par ce qu'on doit à sa propre conservation, de même que par les Loix municipales de tous les Païs du Monde, de s'en faisser où l'on auroit pû, & de le tûer s'il s'enfuïoit ou s'il résistoit.

Dites moi donc, vous Parfaits Esclaves, qui come des Bêtes, êtes soumis à un Pouvoir sans bornes, vous qui mettés de niveau le Juste & l'Injuste, César avoit il de meil leurs Titres que Spartacus, pour s'emparer de la toute puissance? Spartacus étoit aussi brave que César, mais il ne sut pas si heureux, & ne causa pas d'aussi grands maux; la diference qu'il y avoit entr'eux, c'est que Spartacus étoit un grand Home, & César un grand Traitre & un parsait Tiran.

Que si Mr. Robert Filmer & ces autres habiles gens, qui ont découvert le verita-ble Héritier d'Adam, vivoient dans ce Siéele, après avoir découvert qui étoit César, ils n'auroient pas manqué de le complimenter, & lui auroient dit, qu'ils étoient cer-tains, qu'il avoit un droit héréditaire sur Rome, par Enée ce Vagabond Prince de Troie; ils l'auroient apellé l'Oint du Seigneur, titre qu'ils ont doné à d'autres; mais en même tems ils auroient doné les noms les plus afreux à son Assassinat; ils l'auroient traité de Rebellion & de Crime plus grand que la Magie. Mais je ne crois pas, quoi que César fit valoir sa Descendance de ce pieux Héros de Troïe, & qu'il crût avoir droit à la Dictature, en vertu de cet lllustre Parentage, que j'aïe eu tort de le qualifier de Traitre, d'Usurpateur, & de vrai Tiran.



LETTRE

Aux EDITEURS.

Messieurs,

E me suis engagée dans ma prémière Lettre à vous envoier la suite des Confeils de seile ma Mére, si le Public daignoit leur faire une bone réception. Je n'ai pas compris d'abord que cette condition ne me meneroit à rien. Mes Amis m'ont fait la grace d'en parler avantageusement, mais dois je les en croire? Ce son mes Amis. Les persones qui ne soutiennent pas avec moi cette rélation, qu'en onteils dit? Rien. Heureuse si quelque Ignorant qui ne sait guères plus que fon Abece n'a pas dit avec obstination, que c'est un Recneil fait de quelques Livres qu'il n'a jamais lus : Ou bienfi quelqu'autre d'un ton de Petit Mattre ne s'est écrié: Tu dieu, Mademoifelle Lucine de quoi vous avises vous de nous douer des Conseils du Siécle passe ! Les Mœurs de ces tems-là ne ressemblent pas plus aux Mœurs d'aujourd'hui que vôtre maniére de vous coifer d'alors ne ressemble a celle d'àpresent. Du nouveau, du nouveau, Melle Lucine

sine, ou par ma foi tailes vous. Quelques doctes, Messieurs les Ignorants & Petitmaures, que soient vos décisions, & quoique je fisse bien de prendre le pesti du silence & de arainder vôtre Critique judicieuse, tout cela, cependant, ne m'empêchera pas de doner la suite des Conseils, sant à profiter que auterois de vos Avis. Je sus, &c.

LUCINE.

SUITE

Des Conseils-Rune Mére à sa Eille comencés dans le Journal: de Septembra 1743. P. 299.

l'Ai infisté beaucoup, Ma chère Lucine, fur le Constil que je vous ai doué de ne pas vous presses à faire vous entrée dans le Monde. Je l'ai apuié de tous les motifs qui se onte parû les plus propres à vous convainem de fon importance; Vous aurés pà remarquor sens poine qu'il n'y en a aucun, qui un tende à vôtre avantage. Il ne vous insident que voire distint, si vous ne confultée nacun que voire bonheur, de vous consonner à cet avis. Ce ne sera, qu'un faux

faux Goût, que de fausses Maximes, que tale faux Conseillers qui pourront vous porter au contraire; & vous laisseriés vous, ma chére Lucine, persuader par des instances dont les suites ne pouroient que vous nuire?

Il n'y a, Ma chére Fille, aucune partie de vôtre Education qui ne soit intèressante. Rien de tout ce qui peut nous conduire à la vraïe & solide selicité n'est petit, & rien de tout cela ne sauroit être négligé sans une criminelle imprudence. Vôtre prémier âge doit être la baze de tout le reste de vôtre Vie. Vous y avés besoin, mais un grand besoin de Conseils. Les moindres choses à cet âge ne sont pas indissentés, parce qu'elles concourent à former insensiblement vôtre Humeur & vôtre Caractère. Je dois donc vous diriger jusques dans les bagatelles.

Vous venés au Monde, Ma chère Fille, fans avoir d'idée de quoi que ce soit. Vôtre Ame semblable à un papier blanc est capable à un certain point de recevoir les Caractères qu'on veut y imprimer. Cette disposition à recevoir les impressions d'autrui vous seroit fatale, si malheureusement vous tombiés pour vôtre Education en de mauvaises mains, & si sans choix vous suiviés de tous venans les Avis. Vous me devés

devés donc suivre que ceux qui vous viennent des persones qui vous aiment, & qui ont un interêt propre à ne pas vous

tromper.

Les soins, les atentions de vôtre chér Pére, de vos Parens, & de moi, pour vous, Ma chére Lucine, ne vous échapent pas. Ils ne vous permettent point même de douter que nous ne vous aimions, & que nous ne vous aimions beaucoup. Vous devés donc suivre nos Conseils, & si quelquesois ils ne s'acordent pas avec vos inclinations, vous devés en conclure que vos inclinations ne s'acordent pas avec la Raison, & que nécessairement il faut les changer. Pouries vous, Ma chére Fille, vous imaginer que des Persones qui vous chérissent se fissent plaisir de contrecarer vos inclinations pour vous mortisser? Ils ne le sont que pour vôtre propre bien; & devés vous hézater?

Dans l'extrème Jeunesse, on est porté à croire facilement ce qu'on nous dit; la simplicité de cet âge fait qu'on est voloniers confiant: Mais il faut y prendre garde, on ne doit sa confiance qu'à des Persones dont nous somes sûrs de seurs bones intentions pour nous. Il entre souvent beaucoup d'artifice & de méchanceté dans les Consseils que nous donent ceux qui ne prennent pas d'intérêt à nôtre Education. Ce n'est

pas à dire que vous ne deviés point les couter; vous devés au contraire remercier ceux qui vous les donent; mais vous ne devés pas en faire ulage, que vous ne vous soïés; Lucine, assurée auparavant de ceux qui sont chargés de vôtre Education, s'ils sont bons et i vous pouvés les suivre sans danger.

& si vous pouvés les suivre sans danger.
Vous devés encore, Ma chére Fille, user de la même précaution par raport aux impressions que vous pouvés recevoir de tout ce qui vous environe. Dans cet âge où tout est encore nouveau pour vous, où vôtre Raison ne peut point encore se déterminer par principes, où par la même vous n'avés pas de conoissance de ce qui vous est bon & mauvais; vous devés avant que de laisser fortisser ses impressions au dedans de vous, consulter les persones qui président a vôtre Education, & vous décider ensuite sur leurs Conseils.

Cette totale incapacité où vous êtes. Ma

Cette totale incapacité où vous êtes, Ma chère Lucine, de vous diriger par vous même, doit nécessairement vous porter à l'obéissance envers ceux qui sont chargés de vôtre conduite. Mais cette obéissance que l'exisse de vous, doit être volontaire, elle doit-être une suite de l'Amitié que vous avés pour moi, & non de la Crainte & de l'Autorité. Elle doit être facile; c'est mal obeir que de le faire de mauvaise grace

& én muriturant entre ses dents. Elle doit encore être prampts, elle perd de son prix en hézitant. Ce n'est pas cependant que je vous désende les réprésentations sur les ordres que je vous done; bien loin de là, je les verrai avec plaisir, pourvû-que vous les fassiés avec-douceur, & qu'après vous avoir montré ce qu'elles ont de saux, vous vous déterminiés gaïement à same ce que je vous comande,

S'il vous arrive quelquesois, Ma chère Lucine, de doner lieu à de mauvaises idées de s'insinuer chez vous, s'il vous arrive d'agir sans m'avoir prémiérement consultée, et que cette Action là soit irrégulière, vous devés être charmée que je vous corrige. Vous me remerciés, ma chère Fille, lors que je vous fais un petit présent, vous me devés bien plus de reconoissance lors que je vous corrige; je vous fais là un présent tout autrement considérable. Je ne veux point que vous vous assigiés de sna correction, je n'ai point songé à vous punir; tout ce que je demande, c'est que vous me retombiés pas dans la même faute.

Vous voiés, ma chère Fille, avec come-

Vous voiés, ma chére Fille, avec combien d'afection je vous comande, & je vous conseille, & avec quelle bonté je vous reprens. J'en use avec vous come pourroit le faire vôtre plus chére-Amus. Tout cela

488 Journal Hervetique

vous autorise donc à ne pas trembler d'éstroi en ma présence; vous pouvés sans danger y paroître toute naturelle, & vous le devés même. Je m'intéresse à vos plaisirs & à vos besoins, je fournis agréablement aux uns & aux autres; parlés moi donc à cœur ouvert & ne vous composés jamais devant moi. Je ne veux de vous que de la docilité & du respect, & je n'exige point de contrainte. Ne craignés pas que je vous prive de rien de tout ce qui pourroit vous convenir, & ne vous atendés jamais à des censures. Quel interêt auriés vous donc à dissimuler avec vôtre Mére? N'imités point Eulalie, qui n'ose lever les yeux devant la siénne, & qui y est dans une gêne perpétuelle. C'est une toute autre persone parmis ses Amies, on ne la reconoit plus. L'Esprit & la vivacité qu'elle cachoit adroitement devant sa Mére, sous un extérieur composé, prennent leur essor & come s'ils avoient muversé la barière qui s'oposoit à leur cours, ils se débordent avec excès. Eulalie ne se corrigera jamais de ses défauts, parce qu'elle prend trop de soin de les cacher à ceux qui voudroient se doner la peine de l'en reprendre.

Non seulement, ma chère Lucine, un air composé devant les persones qui veillent à nôtre Education s'opose à nos véritables

interêts, mais ce qui s'y opose encore, c'est le manque de véracité. N'uses donc jamais, ma chére Fille, de détour ni de memon-ge quand je vous demande raison de voire conduite. Dites moi toûjours la vérité. Ce ronduite. Dites moi toujours la verité. Ce n'est que pour vôtre propre & unique avantage que je veux la savoir. N'aiés pas peur que je vous trahisse, ne craignés pas même que je vous gronde; si vous aves sait quelque faute. Je me contenterai de vous la faire remarquer, & de vous indiquer les moiens de la réparer & de la préquent une autresois. D'ailleurs le mensonge est un vice qui vous deshonoreroit.

Les plus excelentes dispositions, ma chére Fille, ne signifieroient de rien si l'on manquoit d'atention sur soi même. La le-gèreté est le désaut de votre âge, mais c'est un défaut. L'Esprit est par là dans une diffipation perpétuelle, & il ne s'arrête sur rien. Il faut donc se corriger de ce défaut, & êfre de bone heure apliqué & atentif à ce qu'on fait. L'atention deviendra dans la suite une afaire d'habitude, & elle ne coûtera plus rien. Je ne prétens pas au reste, que tout ce que vous faites soit me-suré sur une proportion exacte d'atention, mais je veux au moins qu'il y en ait asses pour qu'on ne puisse pas vous acuser d'étourderie. tourderie.

Voila les dispositions qu'il vous faut avoir pour vous instruire, & voici des qualités qu'il vous faut aquerir pour être heureuse en ce Monde, & pour vous y faire est timer.

Il vous est facile, Ma chère Lucine; d'observer que vous ne sauries vous passer dans bien des rencontres du secours d'autrui, & que mille agrémens & mille comodités de la vie ne sauroient s'acheter à prix d'argent. Il est un moien cependant de se les procurer; c'est d'avoir de la complaisance. Sur cette Vertu est sondé ce qu'il y a de plus s'ensible dans le comerce de la Vie. Que de douceurs, que de sa tissactions à éprouve-t'on pas dans une complaisance réciproque, & combien au contraire n'a-t'on pas de délagrémens avec gens dont le Caractère est roide & instexible? Il saut donc vous acoutumer de bone heute à une Vertu si essentielle à vôtre bon-heut.

La complaisance, je dois vous le dire, Ma chére Lucine, cesseroit d'être une Vertu, este deviendroit même criminelle, si vous l'aviés indiséremment pour tout ce qu'on pourroit souhaiter de vous. Este n'est bone qu'autant qu'elle ne roule que sur des actions vertueuses où tout au moins indiférentes. Elle dégénére en lâcheté sors qu'on

ne sait pas se resuser aux sollicitations qu'on nous sait pour des choses que le devoir nous désend. Dans vôtre bas âge, & même dans tous les âges, si l'on vouloit mettre vôtre complaisance à l'epreuve sur des articles qui ne passeroient pas pour décidés dans vôtre esprit, & de la bonté ou de l'indiserence desquels vous ne seriés pas convaincüe, suspendés la, vôtre complaisance, & atendés de l'avoir que vous soiés sûre qu'elle ne sera point criminelle.

Vous n'avés pas à craindre qu'elle soit mauvaise, quand elle se maniseste par des marques d'assertion, de bonté & d'empresse.

ment à rendre service. Marques qu'on doit doner sur tout à ceux avec qui l'on est apellé de vivre étroitement. Vous devés donc les doner à vos Fréres & à vos Sœurs; mais vous devés le faire avec un air ouvert & de franchile, qui touche souvent plus que la complaisance même. Je conois Clarice à qui l'Humeur acariatre tient lieu de Raison. Elle n'a point pour eux de bones manié-res, elle ne sauroit leur parler avec asabi-lité, & si elle parle à quelqu'un d'eux, c'est à l'oreille. Toûjours cachée & toûjours fombre, l'on diroit qu'elle ne fait jamais que de mauvaises Actions, & qu'elle est dans une perpétuelle désance de ceux qui la voient Si Clarice ne change son liz

492 JOURNAL HELVETIQUE humeur elle sera l'Ouvrière de ses infortunes.

Come les meilleures choses perdent de leur prix, lors qu'elles sont faites de mauvaile grace, vous devés joindre nécessairement, Ma chére Lucine, à la complaisance, la douceur, Vertu qui caractérise si avantageusement nôtre Sexe, & sans laquelle la complaisance n'obligeroit qu'à demi Cette douceur cependant doit avoir quelque chose de vis & d'animé, & rien qui sente la fadeur. Belise vous excède par ces manières doucereuses qu'elle a pour tout le Monde, & qu'elle conserve même jusques dans sa colère. Son oposé est la robuste Alzire, qui la voix rauque, les manières brusques, le rire grossier, vous fait très cordialement des amitiés du même air qu'on a coûtume de rudoier.

Je le sai bien, Ma chére Lucine, on n'est pas le Maître de ces dispositions naturelles, on ne l'est même pas toûjours de les changer tout à fait. En l'un & l'autre cas il n'y auroit pas moins de petitesse à blàmer ceux qui les ont, qu'il y en a à badiner quelqu'un sur sa figure. Mais ce sur quoi une Critique modérée est autorisée à exercer son empire, c'est sur une ridicule afectation. Il vaut beaucoup mieux conserver ses désauts tout naturels, que de tâcher

à les amoindrir, lors qu'on ne peut pas le faire avec succès. Dorimène peu contente du présent que la Nature lui a fait d'une voix trop forte de la moitié, cherche à se faire une voix grêle, & par la se rend insuportable. Si l'on ne peut pas sans afectation corriger les désauts naturels, il faut s'en dédomager par quelque mérite aquis.

Celui qui est un des plus beaux ornemens du Sèxe, Ma chère Fille, c'est la modestie. Elle consiste à répandre sur son

modestie. Elle consiste à répandre sur son air, ses manières & tout son extérieur, come une sorte de voile qui couvre l'éclat du mérite qu'on possède, mais qui ne lui empêche pas néanmoins de percer au travers. Si vous faissés conoître vos qualités à plein, elles vous procureroient immanquablement la jalousie des autres, & leur malice ne resteroit pas tranquile qu'elle ne vous eût trouvé quelques désauts. Mais si vôtre mérite n'est pas éblouïssant, que vous vous apliquiés à l'avoir plûtôt qu'à le faire paroître; charmés de vôtre modération, ils vous doneront des Eloges, & vous les mériterés d'autant plus que vous les rechercherés peu.

Une autre branche de la modestie, c'est la retenue dans vos discours. Elle vous est extrèmement nécessaire, Ma chère Lucine, si vous ne voulés pas vous exposer à

la rifée & au mépris des autres Homes. Il vous sieroit mal dans le jeune âge de parler beaucoup; n'aïant encore que peu d'i-dées des choses, vous ne pouries de moins que de dire mille absurdités. La Jeunesse doit s'instruire, elle doit saire plus d'usage de ses Oreilles que de sa Langue; il viendra un tems où c'est qu'aiant mis à prosit les instructions qu'on vous aura donées, vous pourrés à vôtre tour les transmetres à d'autres Combien de fois n'ai je pas à d'autres Combien de fois n'ai je pas rougi des discours que tenoit Livie! Elle avoit conservé dans sa Mémoire plusieurs termes qui avoient flaté ses Oreilles, saus avoir sait d'impression sur son Esprit; elle les emploioit par ci par là pour penser dire les plus jolies choses du monde & ce n'étoient que des souses. Ecourés beaucoup, parlés peu, & ne dites rien que vous ne le compreniés parsaitement.

Si l'on ne doit pas faire rougir les autres, on doit bien encore se doner de garde de ne pas contracter la mauvaise habitude de ne rougir de rien. La pudeur qui est quelquesois une sont de soiblesse, qui

Si l'on ne doit pas faire rougir les autres, on doit bien encore se doner de garde de ne pas contracter la mauvaise habitude de ne rougir de rien. La pudeur qui est quelquesois une sont de foiblesse, qui afiche sur notre Visage les sentimens que nous vondrions tenir rensermés au sond du cœur, est d'ailleurs une Vertu réelle, qui marque, par le simple rouge, le mépris & l'indignation dont on est pénétré conne

ceux qui disent ou font de sales impertemences. C'est une Vertu qu'on demande principalement des Filles, & il n'y a que les ésrentées du prémier ordre qui n'en asectent pas les aparences Fusés éternellement Climène; elle n'est devenue rouge que deux sois en sa Vie. La prémière d'une indécence qu'elle avoit vû saire, & la seconde elle rougit de ce qu'elle étoit devenue rouge à cette prémière sois.

Ce qui a souvent choqué ma modestie, & qui ne choque pas assés, ce sémble, celle du général, ce sont de certaines libertés que les Cavaliers prennent trop cavaliérement avec les Dames, pour quoi elles ne témoignent pas tout le mépris que je voudrois bien. Un baiser dérobé quand l'ocasion vous le permet; un baiser doné dans de petits Jeux, & que la minauderie vous sait resuser soiblement, ou bien qu'on ne resiste point : ce n'est ou bien qu'on ne restse point; ce n'est pas là ce que je désavoile. Mais un baiser qu'on ravit à force ouverte, cette impétuosité des mains brusque ou inconsidérée & mille autres choses semblables; Voilà ce que la Mode, tonte tiranique qu'elle soit, ne sauroit me faire aprouver jamais. Ne sousrés point un jour, Ma chere

chère Lucine, ces impertinences, & que l'exemple de quelques persones de mauvais goût, ne vous empêche pas d'être délicate sur ce point. Mettés les Cavaliers, quels qu'ils soïent, dans la nécessité de ne point vous voir, ou bien de ne vous voir que pour vous estimer.

Une autrefois peut-être, Ma chére Fille, je vous expliquerai plus au long ma manière de penier sur ce chapitre, & je yous donerai mes Conseils à ce sujet.





ODE SACREE,

Tirée du Pseaume XXII.

Dominus regis me, & nibil mibi deeris.
Sur la Confiance de l'Ame du Juste en Dieu.

Rand Dieu, mon Pasteur & mon Guide,
Rien ne me manque fous ta Loi,
J'ai vû, j'ai vû fuir devant toi,
La faim & la foif homicide.
Retiré, par tes tendres soins,
Des Sables d'un Rivage acide,
Je trouve un Champ. fécond, qui comble mes besoins.

Une Onde pure & bienfaisante a
Arrose ce Champ fortuné;
Déja dans mon Cœur étoné,
L'espoir revit, la force augmente;
Libre d'une sourde langueur,
Déja ma Vertu renaissante
A puisé dans ses eaux sa prémière vigueux,

Loin des sentiers obscurs du vice a
Ton ceil a dirigé mes pas:
Je marche apuié de ton Bras
Dans les Routes de la Justice.
Que dans la Nuit pleine d'horreur a
L'afreuse Mort m'ensevelisse;
En marchant avec toi, j'y marcheral sansspeur.

Dans

Dans le féjour de l'abondance,
Je goûte avec fécurité,
Des Biens oferts par ta Bonté,
Aprêtés par la Providence.
Je fins en bute à l'imposteur
Mais des traits amers qu'il me lance,
Ya Manne secourable a préservé mon Cœus.

Sur ma Tête coulent fans cesse.
Des Parsums doux & ravissans;
Un Fen vainqueur se tous mes Sens.
M'embrase d'une fainte yvresse.
Grand Dien, c'est ta divine Main
Qui de l'immortelle Allégresse,
Epanche dans mon Cours le Breuwege divin.

Ainfi donc mon Ame épurée;
Te confacrant tous ses desirs,
Du Siécle & de ses faux plaises.
Franchira la courte durée;
Et d'un vol plein d'adaviné,
Pénétrant la Voute sacrée,
Elle its se rejoindre à son samuentité.



* CONTRACTOR

A Melle DE D....

En lai envoïant un Moineau elevé, & blesse à l'Aile.

Harmante Iris, un tendre Passerau,

Las d'un Etat feuvage &t solitaire,

Voudroit chéa, vous se faire un sont plus beau;

3'il étoit sur de me pas vous déplaise,

Il y feroit son nid &t son sombeau.

A cet Oiseau cependant je rapelle.

Qu'il est pen propre à vous bien cajoler,

Qu'il est blesse, qu'il ne bat que d'une Aile;

J'aurai, dit-il, de quoi m'en consoler,

Si par vos soins je me trouve près d'elle,

Je n'aurai plus de gost à m'envoler.

T.

Pour our mis au bas de l'Essampe du célèbre Comidien BARON.

D' Vrai, du Pathétique il a fixé jle ton, De fon Art enchanteur l'illusion divine, Prêtoit un nouveau lustre aux beautés de RACINE, Un Voile aux défauts de PRADON,

দ্বিত্ত বাদ্ধিত বাদ্ধিত প্রকর্মন কর্মন কর্মন

EPIGRAM ME

Uand Lindor explique un Mystère,
Sans vouloir que l'on dise non,
Il prétend qu'on la fasse taire;
Je laisse un Critique sévère,
Qui éroir le bon Sens nécessaire,
Fronder & le geste & le ton,
Bt rire tout bas d'un Sermon,
Où l'on donne dans la chimère:
Pour moi j'y trouve dequoi plaire;
J'y dors en mon coin sans fason:
Et le sommeil est salutaire.



EPITAPHE de Mr. l'Evêque de Seneza

D'U Concile d'Ambruh innocente Vistime, L'Evêque de Senez repose dans ce Lieu. Paffant, Veux tu savoit la grandeur de son Ctime? M osa soutenir qu'il faloit aimer Dien!



VERS sur le célèbre Poëte Rousseau, décédé à Bruxelles, au Mois de Mars 1741.

L'Attila des mauvais Rimeurs,
Rouffeau l'incomparable a fini sa carriéré;
Calliope, Euterpe & leurs Sœurs,
Déplorent sur sa trifte Biére,
L'objet de leurs tendres saveurs.
Or écrivez, Marivaux & Voltaire,
Bonusez les Lecteurs, endormés le Vulgaire,
Prenez à l'aise vôtre essort;
Rimez sans crainte & sans serupule;
Le Préset du Parnasse est mort,
Vous ne craignés plus la férale.

ENIGME.

JE suis an Ciel, en l'Air, sur la Terre & sur l'Onde: Je he suis pouttant rien, & je suis tout le Monde Φ

TABLE.

R Estexions sur le Luxe. Restexions sur la Guerre.	404
Reflexions sur la Guerre.	429
Lettres de Calvin à Jaques de Bourgogne	
Seignem, de Palais & de Bredam.	447
Traduction d'une Lettre de Mr. Thoma	
Gordon sur le Meurere de Césur.	466
Lettre de Lucine aux Editeurs.	482
Suite des Confeils d'une Mère à sa Fille.	483
Ode sacrie, tirée du Psaume XXII.	497
Vers à Melle de D en lui envoiant u	
Moineau.	499
Vers de Mr. de Voltaire, pour être ntis a	ise .
bas de l'Estampe de Baron.	ibid.
Epigrame.	500
Bpitaphe de l'Evêque de Senez.	ibid
Vers sur le célèbre Poëte Rouffeat.	101
Duidue	ihid